Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

S.A.T.E.S.E.

Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux

BILAN DE LA MISSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2025



19, rue du Docteur LABAT - 82 000 - MONTAUBAN
Tél. 05 63 63 14 27
Email : satese@tarnetgaronne.fr

SOMMAIRE

- Résumé
- Le SATESE (organigramme)
- L'assainissement collectif

I. Le Personnel en 2025

II. Parc des stations du Département et convention d'assistance technique

III. Suivi des stations

IV. Les autres actions de la mission

V. Perspectives 2026

VI. Bilan financier

VII. Exploitation des résultats

- Annexe 1 : Liste des collectivités signataires de la convention d'assistance technique
- Annexe 2 : Carte des stations avec convention, avec prestation, ou sans convention ni prestation.
- Annexe 3 : Carte des collectivités compétentes en 2025
- Annexe 4 : Carte des stations du département par capacité
- Annexe 5 : Tableau récapitulatif des données concernant les stations d'épuration
- Annexe 6 : Carte des stations du département par filière de traitement
- Annexe 7 : Carte des types de milieu récepteur des rejets de station

- Annexe 8 : Carte des types de cours d'eau milieu récepteur par importance de leur débit

- Glossaire

Résumé

La mission assistance technique à l'assainissement collectif du SATESE est composée de 6 agents techniques et de 1 secrétaire pour un total de 4,4 équivalents temps plein. L'activité globale de la mission est financée à 28,7 % par le Conseil départemental, 48,0 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 23,3 % par les collectivités du département pour un budget de 337 890 € en 2025.

Depuis 2009, l'assistance technique est apportée aux collectivités éligibles par l'intermédiaire de **conventions**. Pour les collectivités non éligibles, des visites sont réalisées sur les stations d'épuration sous forme de prestations à partir de bon de commande.

En 2025, sur les **139 stations** d'épuration du département, 94 étaient éligibles et 99 % d'entre elles avaient signé une convention (le renouvellement des conventions se poursuit chaque année, lors de l'échéance du partenariat). Toutes les stations d'épuration du département ont fait l'objet d'au moins une visite et celles conventionnées ont eu au moins deux visites. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département.

Au total, en 2025 le SATESE a réalisé **268 visites** sur les stations d'épuration dont 48 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours) qui sont des mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

L'accompagnement de toutes les collectivités dans leur projet d'assainissement est une part importante de l'activité, particulièrement dans le contexte réglementaire actuel d'obligation faite aux collectivités de mises aux normes des stations d'épuration, et de réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement, incluant réseau et ouvrages d'assainissement. A cet effet, en 2025, le SATESE a participé à près de 80 réunions organisées par les maîtres d'ouvrage. Le SATESE donne son avis technique d'expert lors des différentes phases du projet ou du diagnostic.

Outre ces visites programmées annuellement et les réunions, le SATESE apporte assistance technique aux collectivités de différentes manières ces dernières années : analyses granulométriques lors de la construction d'une nouvelle station en filtre planté de roseaux, mesures des hauteurs de boues sur les filtres plantés de roseaux et dans les traitements primaires, passage caméra sur les petites stations pour identifier les dysfonctionnements, bathymétrie (mesure du volume de boues dans les lagunes) et récolement post curage, journée d'animation territoriale, réalisation de fiches outils pour les exploitants (pour la réalisation des tests bandelettes), etc…

Le SATESE participe également à un groupe national, l'**EPNAC**, dont l'objectif principal est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

Depuis 2014, le SATESE fait un suivi de l'installation de traitement de matière de vidange de Nègrepelisse, mise en service en fin d'année 2013. Des visites sont réalisées 4 à 6 fois par an, dans le cadre d'une prestation pour le syndicat départemental des déchets, maître d'ouvrage de ce site. En 2025, cela représente 0,06 ETP pour un coût de près de 7 200 €, mission aidée à 70 % par l'Agence de l'Eau.

En 2025, **23** systèmes d'assainissement ont été déclarés **non conformes ERU** (en performance) par la Police de l'Eau, en légère diminution par rapport à 2024. Si on prend en compte toutes les non-conformités (collecte et équipement), alors ce sont 33 systèmes d'assainissement non-conformes. Sur ce nombre, des projets plus ou moins avancés sont lancés sur 11 systèmes d'assainissement.

LE SATESE

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) est un service du Conseil départemental, créé en 1976.
Il est composé de 9 agents.
Ses missions sont les suivantes :

- assistance technique à l'assainissement collectif,
- assistance technique à l'assainissement non collectif,
- suivi de la qualité des cours d'eau,
- animation territoriale en gestion des cours d'eau,
- animation territoriale en gestion des zones humides.

Organigramme 2025 - SATESE

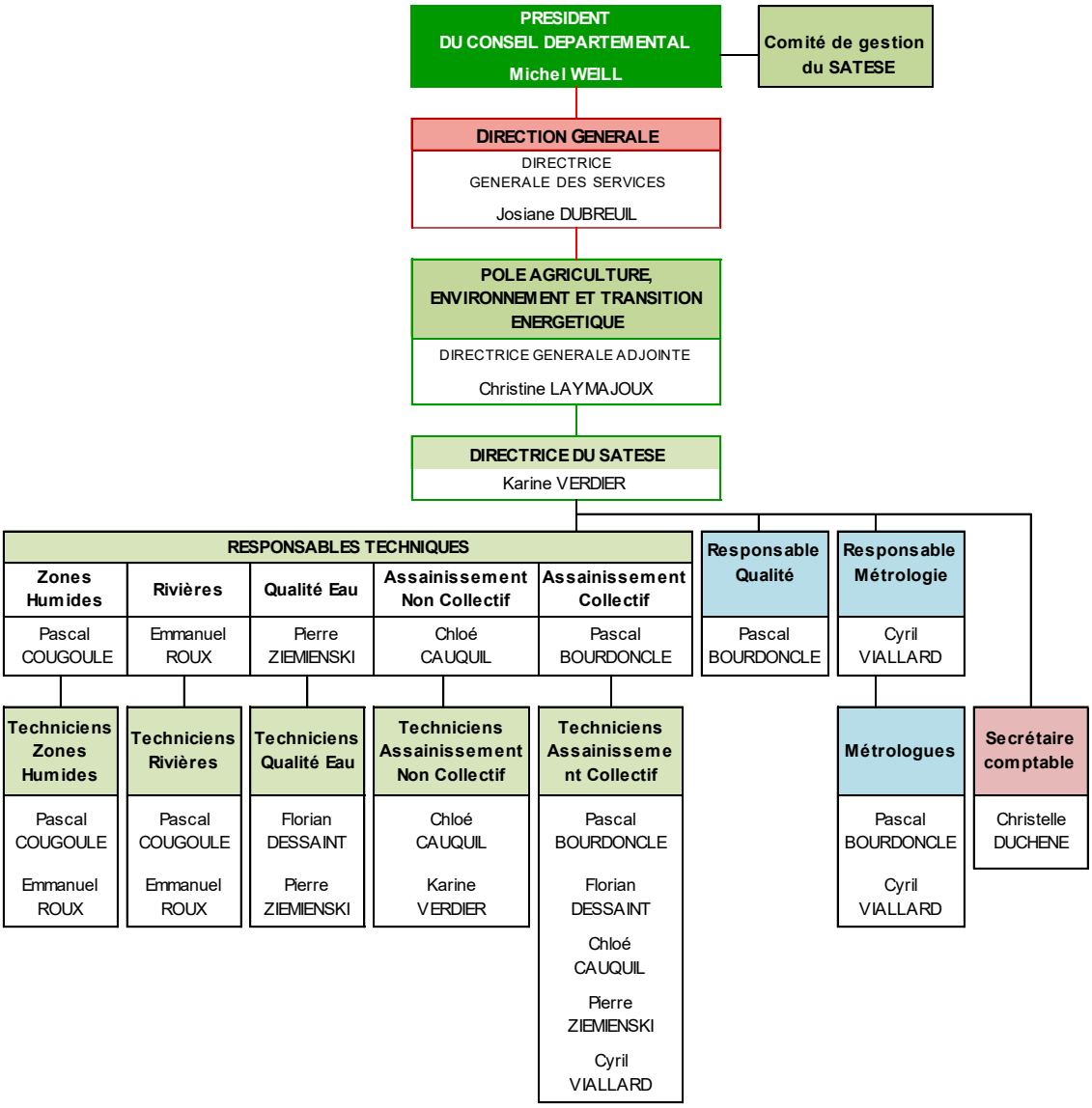

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I – Le personnel en 2025

La mission d'Assistance Technique à l'Assainissement Collectif existe depuis la création du SATESE. Elle est composée de 8 personnes :

- 6 agents techniques :
  - Pascal BOURDONCLE (Responsable Technique) à 0,98 Equivalents Temps Pleins (ETP) sur la mission,
  - Florian DESSAINT à 0,74 ETP sur la mission,
  - Chloé CAUQUIL à 0,48 ETP sur la mission,
  - Pierre ZIEMIENSKI à 0,50 ETP sur la mission,
  - Cyril VIALLARD à 0,85 ETP sur la mission,
  - Karine VERDIER à 0,37 ETP sur la mission,

  Soit 3,92 Equivalents Temps Pleins pour la partie technique.

- 1 secrétaire :
  - Christelle DUCHENE à 0,47 ETP sur la mission,

  Soit 0,47 Equivalents Temps Pleins pour la partie secrétariat.

  Soit un total de 4,39 Equivalents Temps Pleins.
  (plus 0,06 ETP pour le suivi de l'installation de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse)

II – Parc des stations du Département et convention d'Assistance Technique

Depuis 2009, la mission d'assistance technique aux collectivités disposant d'une station d'épuration, se fait par la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et le Conseil départemental (Article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006) ; voir **annexe 1** liste des collectivités signataires de la convention.

Seules les collectivités dites « éligibles » peuvent prétendre à l'assistance technique du Département. Le Décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 modifié par le Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 indique les critères d'éligibilité. L'arrêté du 21 Octobre 2008 définit quant à lui les barèmes de rémunération des prestations figurant dans la convention.

La majorité des conventions arrivant à échéance en 2024, elles ont été proposées aux collectivités pour renouvellement. La totalité des collectivités a reconduit la convention en 2024 et 2025.

Le **tableau 1** ci-après reprend, pour l'année 2025, le pourcentage de collectivités ayant signées la convention avec le SATESE, suivant le type d'exploitation des stations :

<table>
<tr><td>Nombre de stations sur le Département</td><td colspan="3">139 stations d’épuration</td></tr>
<tr><td>Eligibilité</td><td colspan="2">94 stations éligibles
68 %</td><td>45 stations non éligibles
32 %</td></tr>
<tr><td>Conventionnement</td><td colspan="2">convention avec 36 collectivités représentant 93 stations
99 %</td><td>1 station sans convention*
1 %</td></tr>
<tr><td>Conventionnement suivant le type d’exploitation</td><td>70 stations en régie (sur 70 en régie éligibles)</td><td>23 stations en affermage (sur 24 en affermage éligibles)</td><td></td></tr>
</table>

**station éligible mais avec prestation (la prestation coûte moins cher que la convention)*

Tableau 1 : *Eligibilité et conventionnement des stations en fonction de leur type d’exploitation.*

Dans cette convention établie pour une durée de 4 ans, ont notamment été incluses :

- la réalisation de l’autosurveillance réglementaire (ou du contrôle annuel de l’autosurveillance suivant les cas),
- l’aide au bilan annuel et à l’évaluation de la qualité du service assainissement,

Le nombre de stations conventionnées a diminué en 2025, du fait que 2 communes jusqu’à présent compétentes en assainissement collectif, et ayant une convention d’assistance technique avec le SATESE, ont transféré leur compétence à un syndicat (Syndicat Mixte Eaux Confluences – SMEC). Ce syndicat n’étant pas éligible à l’assistance technique, les visites du SATESE ont été réalisées dans le cadre de prestations. De plus, une commune a changé de communauté de communes : elle est passé d’une communauté de communes éligible et avec convention, à une communauté d’agglomération non éligible et fonctionnant avec prestation.

Les autres collectivités non éligibles passent commande chaque année pour une prestation de suivi de leurs stations d’épuration, ce qui permet au SATESE de continuer à suivre toutes ces stations, à l’exception des 3 stations du Syndicat Eau 47.

La carte en Annexe 2 reprend les stations avec convention, les stations en prestation et les stations sans convention ni prestation.

III – Suivi des stations

Au total en 2025, le SATESE a suivi les 141 stations d’épuration (en y incluant Montrosier sur le département du Tarn, faisant partie de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l’Aveyron, et Saint-Antoine sur le département du Gers, faisant partie de la communauté de communes des 2 Rives). Sur toutes ces stations, le SATESE a réalisé au minimum une visite. Sur les stations non éligibles, des visites ont été effectuées à partir de bons de commande signés par le maître d’ouvrage (dans le cadre du champ concurrentiel).

Sur les collectivités non éligibles et sans prestation (syndicat Eau 47), le SATESE a effectué une visite sur la station afin de suivre l'état des ouvrages et leur exploitation. Cela permet au Conseil départemental d'avoir une vision sur l'ensemble des ouvrages d'épuration du département. Aucun conseil n'est communiqué lors de ces visites.

Les 141 stations ont donc été suivies de la manière suivante :

- 95 par convention (2 visites minimum par an),
- 43 par prestation (1 visite minimum par an),
- 3 sans convention ni prestation (1 visite par an).

La cellule assainissement collectif a réalisé pour l'ensemble de ces stations d'épuration :

- 166 visites d'assistance technique « visites dites simples », avec analyses.
- 48 autosurveillances réglementaires et bilans de fonctionnement (intervention sur 2 jours, car les mesures sont réalisées pendant 24 heures),
- 49 visites courantes de l'autosurveillance,
- 2 visites avec passage caméra (ITV) dans les drains d'alimentation et/ou de récupération de l'effluent
- 3 bathymétries

Soit **268 visites au total.**

Le nombre de visites réalisées est en légère diminution par rapport à 2024, mais identique à 2023.





Photos n°1 et 2 : *mise en place d'un débitmètre sur une conduite d'arrivée en entrée de station et d'un préleveur automatique sur un canal de rejet lors de la réalisation d'une autosurveillance réglementaire*

IV – Les autres actions de la mission

1-Assistance technique

Outre les visites effectuées sur les stations d'épuration, la cellule assainissement collectif mène différentes actions :

- suivi des projets dans le cadre de création ou de réhabilitation de stations, suivi des diagnostics réseau (ou diagnostics des systèmes d'assainissement) et notamment participation aux réunions (près de 80 réunions réalisées en 2025). Le suivi des projets et des diagnostics réseau est une part importante de l'activité de la mission Assainissement Collectif. Le SATESE donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet ou du diagnostic : lecture des documents, échanges téléphoniques ou par email avec les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre, déplacements en réunion et sur site lors de la réalisation des travaux, etc…
- conseils téléphoniques aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, constructeurs…
- transmission aux bureaux d'études de données sur les stations lors de projets de station, ou lors de dossiers de déclaration de rejets,
- organisation de journées de visites de stations d'épuration, pour les élus, lors de projets de stations,
- participation aux études de faisabilité de transfert de la compétence « assainissement » des communes aux communautés de communes,
- formation des agents d'exploitation.

2-Animation territoriale

En 2025 le SATESE a organisé une demi-journée d'animation territoriale avec l'ensemble des agents d'exploitation (publics et privés) du département.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette demi-journée (photo n°3) :

- contexte réglementaire,
- filière FPR : fonctionnement, mise en charge des filtres, faucardage, curage,
- suivi d'exploitation des stations : réalisation des tests bandelettes, relevé des compteurs.

Cette demi-journée ayant connu un certain succès avec près d'une soixantaine de participants, ainsi que des retours positifs (enquête de satisfaction), il est prévu de programmer de nouvelles demi-journées d'animation à l'avenir.

En plus de cette journée d'animation, le SATESE réalise également à destination des maîtres d'ouvrage et exploitants, des fiches techniques pour aider à l'exploitation des stations. Les premières fiches réalisées concernent :

- la réalisation des tests bandelettes sur les rejets de station et l'interprétation des résultats en fonction de la filière de traitement,
- la réalisation du test de décantation pour la filière boue activée et l'interprétation du résultat.



Photo n°3 : *présentation du contexte réglementaire aux agents d'exploitation.*

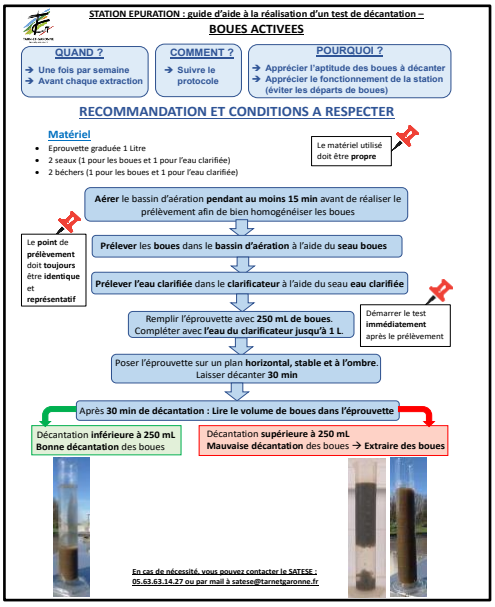

Fiche technique : *réalisation et interprétation du test de décantation*

3-Formation des agents d'exploitation

En 2025, suite à une demande de la communauté de commune des 2 Rives, le SATESE a réalisé 2 journées techniques spécifiques pour les agents d'exploitation de la communauté de communes.

Ces 2 journées ont été organisées de la manière suivante :

- 2 matinées en salle avec présentation :
  - Du rôle d'une station et des principes de l'épuration,
  - De la réglementation,
  - Des filières de traitement (filières présentes sur la communauté de communes), et des ouvrages d'épuration.
- 2 après-midi sur des stations de la communauté de commune (1 visite sur chaque filière de traitement), ont permis de faire des rappels sur le suivi des stations d'épuration et notamment, la réalisation des tests de décantation, tests bandelettes sur le rejet avec signification des résultats en fonction de la filière de traitement…





Photos n°4 et 5 : rappels des suivis des stations d'épuration

Le Responsable Technique assainissement, tous les agents d'exploitation des stations d'épuration, ainsi que le technicien assainissement non collectif de la collectivité ont participé à ces 2 journées.

Ces 2 journées techniques ont été très appréciées des participants.

Le SATESE va donc proposer aux autres communautés de communes ou syndicats qui fonctionnent en régie et qui le souhaitent, d'organiser le même type de journées pour les années à venir.

4-Visites ITV (passage caméra)

Doté d'une caméra depuis 2023, le SATESE a poursuivi en 2025 les visites de type « passage caméra ». Sur les stations de filières « filtres à sable » ou « filtres plantés de roseaux » où des mauvais fonctionnements sont notés, un passage caméra dans les drains d'alimentation des filtres et/ou dans les drains de récupération de l'effluent traité (drains de collecte), permet d'aider au diagnostic du mauvais fonctionnement. Cela permet d'apporter une assistance technique supplémentaire aux collectivités en diagnostiquant la cause du mauvais fonctionnement, et en proposant des solutions pour résoudre la problématique. Ainsi, en 2025 des passages caméra ont été réalisés sur 2 stations d'épuration. D'autres passages sont prévus en 2026 et les années suivantes, sur d'autres stations.





Photos n°6 et 7 : *passage caméra dans les drains à partir du regard de rejet de l'effluent, et visualisation d'un désordre observé dans un drain d'un filtre à sable*

5-Mesures de hauteurs de boue

a-Les filtres plantés de roseaux

Sur le département, environ 60 stations d'épuration sont des filtres plantés de roseaux (plus de 40 % du parc des stations du département). Cette filière nécessite un curage des boues tous les 10 à 15 ans environ, en fonction de la hauteur accumulée à la surface des filtres. Dans le cadre de son assistance technique, le SATESE a pris l'initiative, en 2019, de réaliser une mesure de la hauteur des boues de ces installations, afin d'informer les collectivités de la nécessité ou non de curer les boues et d'en estimer les volumes, afin qu'elles puissent anticiper un éventuel curage (prévision du coût, montage de l'opération, plan d'épandage ou autre destination). Cette action est reconduite chaque année (au cours du premier trimestre, période à laquelle les roseaux sont coupés).

Ainsi sur l'hiver 2024-2025, des mesures de hauteur ont été réalisées sur 35 filtres plantés de roseaux (FPR) et le SATESE a prévenu 5 collectivités de la nécessité de prévoir rapidement et dans les 2 à 3 ans au plus tard, le curage de leur FPR.

Même si ces hauteurs de boue sont réalisées chaque année à la même période, il est remarqué qu'en fonction de la météo (hiver plus ou moins pluvieux), ces mesures ne permettent pas d'observer une progression linéaire de la hauteur sur une même station. Lors d'un hiver très pluvieux, la boue devient très humide, elle « gonfle », la hauteur augmente plus que la normale.

b-Les lagunes

De même, le SATESE réalise des mesures de hauteurs de boue dans les lagunes pour vérifier de la nécessité ou non de prévoir le curage de ces boues, mais également pour aider la collectivité à préparer son plan d'épandage en ayant la connaissance du volume à épandre. Pour réaliser ces bathymétries, du matériel spécifique est nécessaire : barque, perches graduées, MES mètre, GPS, logiciel d'exploitation des données.



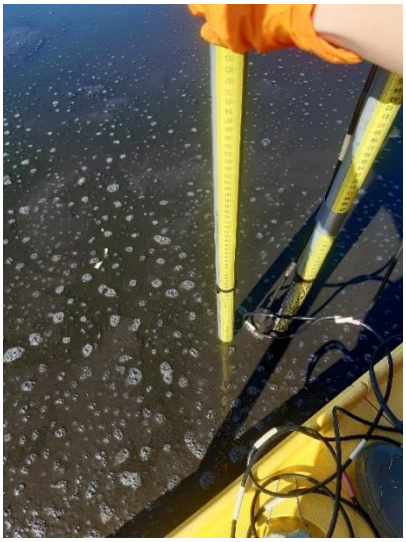

Photos n°8 et 9 : *Réalisation d'une bathymétrie sur une lagune*

Ainsi en 2025, trois bathymétries ont été réalisées. Une de ces bathymétries a été réalisée sur une lagune après curage, pour vérifier la bonne exécution du curage. Cela a permis de montrer qu'une quantité non négligeable de boue avait été laissée dans la lagune.

Cela a en outre permis de montrer que certaines techniques de curage (avec radeau sans vider la lagune) étaient moins efficaces que d'autres. Suite à ce constat, il est prévu que le SATESE réalise une bathymétrie de vérification après chaque curage effectué sans avoir vidé le bassin.

6-Mesures sur des stations « privées »

Le SATESE réalise également des mesures sous forme de prestation sur des stations d'épuration à maîtrise d'ouvrage privée.

C'est ainsi que depuis 2023, le SATESE réalise l'autosurveillance réglementaire annuelle sur la station d'épuration de l'aire de repos « Garonne » de l'autoroute A62 à Saint Nicolas de la Grave, pour le compte de Vinci Autoroutes. Cette

mesure nous permet en outre de connaître la quantité de pollution rejetée par ce type de station en période de forte affluence de l'autoroute (période estivale) et d'estimer ainsi l'éventuel impact sur le milieu récepteur.

De même, en 2024, Vinci Autoroute a demandé au SATESE une bathymétrie pour cette même station. Cela leur a permis de programmer le curage et de préparer le plan d'épandage.

Egalement, le SATESE réalise depuis de nombreuses années l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration du centre Neuropsychiatrie de Montauban – Capou (pour le compte du centre hospitalier de Montauban).

Enfin, en 2025 le SATESE a réalisé l'autosurveillance réglementaire de la station d'épuration du lotissement des « Jardins de Percins » à Montech. Ce lotissement privé a son propre assainissement et il est donc considéré comme un gros assainissement non collectif (ANC) et il est soumis à la même réglementation que les assainissements collectifs.

7-Participation à des journées techniques

Le SATESE participe à un groupe national, l'**EPNAC** – **E**valuation des **P**rocédés **N**ouveaux d'**A**ssainissements des petites et moyennes **C**ollectivités – qui regroupe des experts de différents organismes liés au domaine de l'eau : **MTECT** (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires), **OFB** (Office Français de la Biodiversité), les **Agences de l'Eau**, **OIEau** (Office International de l'Eau), **Association Nationale des SATESE**, **SDPE** (Services Départementaux en charge de la Police de l'Eau), **INRAE** (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement).

L'objectif principal du groupe de travail **EPNAC** est de mutualiser et de diffuser les connaissances sur les procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités.

Tous les documents réalisés sont mis en ligne sur le site internet de l'EPNAC : http://epnac.inrae.fr, et sont disponibles pour tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Le SATESE participe également à diverses journées techniques, notamment aux journées ARSATESE (Association Régionale des SATESEs du bassin Adour Garonne).

8-Suivi des milieux récepteurs

Depuis 2016 l'Agence de l'Eau propose la possibilité pour le SATESE d'apporter un appui à l'Agence pour améliorer les connaissances de l'impact des pollutions domestiques sur les masses d'eau avec notamment la réalisation de suivis du milieu récepteur en mesures complémentaires à l'autosurveillance réglementaire (ou bilans 24h). Un taux d'aide de 50% est proposé par l'Agence de l'Eau après validation du programme. Un protocole à suivre pour la réalisation de ces mesures est donné par l'Agence.

Le SATESE a réalisé en 2025 le suivi de 4 milieux récepteurs qui représente 8 mesures et 16 prélèvements et analyses (suivi amont et aval). La durée du suivi est de 3 ans minimum.

Les comptes rendus de visites sont ainsi complétés avec des photos des points de prélèvement, les coordonnées de ces points, ainsi que des tableaux de classe de qualité pour chaque paramètre analysé montrant ainsi si un paramètre ou plusieurs ont un impact sur le milieu récepteur et déclassent ou pas ce dernier.

Photo prélèvement Amont (M1)



Le prélèvement en amont a été réalisé 10 mètres en amont du poste de relevage du réseau

Photo prélèvement Aval (M2)



Le prélèvement en aval a été réalisé 50 mètres en aval du rejet de la station

Ci-dessus, un exemple de photos des points de prélèvements, et ci-après le tableau avec les classes de qualité pour chaque paramètre analysé.

Mesures et analyses

Paramètres	Prélèvement Amont (M1)	Prélèvement Aval (M2)
pH	8,2	8,2
Conductivité *(µS/cm)*	600	600
Température air *(°C)*		
Température eau *(°C)*	8,4	8,4
O_2 dissous *(mg O2/l)*	10,8	10,8
% sat.	92	92

Analyses	Prélèvement Amont (M1)	Prélèvement Aval (M2)
DBO_5 *(mg O_2/l)*	0,7	0,6
DCO *(mg O_2/l)*	30	30
MES *(mg/l)*	2	2
NH_4 *(mg/l)*	0,01	0,01
NO_2 *(mg/l)*	0,01	0,01
NO_3 *(mg/l)*	12	12
PO_4 *(mg/l)*	0,06	0,07
Pt *(mg/l)*	0,03	0,03

9-Suivi expérimental du traitement des matières de vidange

Une unité de traitement des matières de vidange sur une filière de Lit de Séchage de Plantés de Roseaux (LSPR) a été mise en place en 2013 à Nègrepelisse. Un suivi expérimental a été réalisé pendant 3 ans (de 2014 à 2016) sur ce site (mission d'expertise d'une nouvelle filière de traitement en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'IRSTEA).

Depuis 2017, le SATESE poursuit des mesures tous les ans sur ce site, en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets (Maître d'Ouvrage du site). L'objectif est de vérifier le fonctionnement des lits de séchage plantés de roseaux ainsi que de suivre l'évolution de la quantité et de la qualité des boues de ces lits.

Un rapport est rédigé tous les 3 ans.




Photos n° 10 et 11 : *site de traitement des matières de vidange de Nègrepelisse*

Les résultats présentés aux différents partenaires en 2022, ont mis en évidence la nécessité de commencer à curer 2 lits dès l'année 2023. Ce suivi permet donc au maître d'ouvrage d'anticiper et de préparer le curage et l'épandage des boues.

Un curage et épandage des boues de 2 casiers a donc été réalisé en 2023, en 2024 puis en 2025. Les boues étaient de bonne qualité et avec une bonne siccité. Le curage va se poursuivre en 2026 pour les 2 casiers restant (2 casiers curés par an).




Photos n° 12 et 13 : *curage et épandage des boues du site de traitement des Matières de vidange de Nègrepelisse*

10-Etude départementale « boue et déchets »

Suite à la crise sanitaire liée au COVID amenant une interdiction d'épandre les boues non hygiénisées des stations d'épuration et pour anticiper une nouvelle réglementation concernant l'usage des matières fertilisantes, le Conseil départemental a décidé en 2022 de réaliser une étude départementale prospective pour la gestion des boues d'épuration domestique, des matières de vidange, et des déchets issus de l'assainissement. C'est le Pôle Agriculture, environnement et transition énergétique qui mène cette étude.

L'objectif de l'étude est de proposer aux collectivités du département en charge de l'assainissement collectif, et aux vidangeurs collectant les matières de vidange issues de l'assainissement non-collectif, un schéma de gestion cohérent et optimisé à l'échelle du territoire, dans lequel ils pourront s'inscrire, avec la mise en

place des filières locales pérennes de valorisation ou d'élimination des sous-produits provenant de l'assainissement.

Le SATESE apporte son expertise technique à toutes les différentes phases de l'étude (rédaction du cahier des charges, apport de données, relecture des rapports rédigés par les bureaux d'études choisis pour cette étude, participation aux différentes réunions du comité technique et du comité de pilotage). C'est donc une activité supplémentaire importante sur les années 2022 à 2025 pour le suivi de cette étude.

11-Autres actions :

- rédaction annuelle et transmission au format SANDRE à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de commentaires sur tous les systèmes d'assainissement et leur fonctionnement (bilans annuels),
- participation aux réunions de concertation concernant la conformité de toutes les stations (avec le Service Police de l'Eau de la DDT, la Direction de l'environnement du Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne),
- participation aux réunions locales AEAG/DDT permettant l'expertise des masses d'eau subissant une pression domestique. Pour rappel, l'Etat et l'Agence de l'Eau ont arrêté une stratégie assainissement déclinant les actions de connaissance et de travaux à réaliser dans l'objectif de réduire les pollutions domestiques qui impactent les masses d'eau. Dans ce cadre, il est nécessaire sur un certain nombre de masses d'eau, de **préciser la contribution des pressions** liées aux rejets des collectivités par une connaissance plus fine de leur niveau et de leur impact.
- métrologie : étalonnage, suivi et maintenance des appareils de terrain afin de garantir des mesures les plus justes possibles, et participation à la journée annuelle d'essais Inter-laboratoires de terrain, organisée par l'ARSATESE.
- suivi et mises à jour du logiciel métier (NEPTUNE),
- rédaction de nouvelles versions des modèles de rapports de visites, afin d'adapter les comptes rendus au logiciel métier, et aux besoins des collectivités.

V – Perspectives 2026

Toutes les actions énumérées ci-dessus sont poursuivies en 2026.

Pour information, en 2025 des projets sont en cours sur plus de 40 systèmes d'assainissement pour :

- soit créer ou réhabiliter la station,
- soit étendre le réseau d'assainissement,
- soit réaliser une étude diagnostic du système d'assainissement,
- soit modifier le zonage d'assainissement.

Toutes ces collectivités sont accompagnées par le SATESE sur les aspects techniques de leur dossier, à tous les niveaux (étude avant-projet, analyse des offres et audition des candidats pour le choix des entreprises, suivi de chantier, mise en service de l'installation…). Cela représente près d'un tiers des stations où des réunions devraient être réalisées en 2026. Les travaux de création de la nouvelle station d'Albias ont débuté en 2025 et se poursuivre en 2026 : plus du doublement de la capacité de traitement.

Le nombre de diagnostics de réseau (ou du système d'assainissement) est notamment en forte augmentation, suite à la nouvelle réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) qui oblige les collectivités qui ont des systèmes d'assainissement de capacité inférieure à 2 000 EH d'avoir un diagnostic datant de moins de 10 ans. La Police de l'Eau envoie des courriers à de nombreuses collectivités afin de demander ces diagnostics. Théoriquement, il aurait fallu que toutes les collectivités aient réalisées le diagnostic de leur système d'assainissement avant la fin de l'année 2025.

VI – Bilan financier

Pour 2025, le bilan de la participation financière des communes ou structures intercommunales dans le cadre des activités de la mission assainissement collectif est le suivant :

Facturation dans le cadre de la convention d'assistance technique	42 842 €
Prestations diverses aux collectivités	36 000 €
Total 2024	**78 842 €**

La participation financière de l'Agence de l'Eau pour la mission assistance technique (AC1), et l'appui aux projets (AC4) de l'année 2025 est de **162 082 €**.

Le coût global de la mission s'élève à **337 890 €**. Le budget de la mission est en très légère augmentation par rapport à 2024 (**+ 1,7 %**).

L'activité globale de la mission assainissement collectif est financée à 48,0 % par l'Agence de l'Eau, 28,7 % par le Conseil départemental et 23,3 % par les collectivités du département.

VII – Exploitation des résultats

1– Présentation de l'assainissement dans le Département

Près de 60 % de la population est raccordée à un assainissement collectif (**graphique 1**). Le pourcentage de population raccordée progresse légèrement chaque année.

Le département comptabilise 139 stations d'épuration. Ces 139 stations ont une capacité totale de 292 140 équivalents habitants.

La carte en **annexe 4** représente les stations du département par capacité.

Le total de la charge de DCO reçue par ces stations est de 16 807 Kg/J, soit 140 058 équivalents habitants (à 120 g de DCO par équivalents-habitants), dont une partie correspond à de la pollution industrielle (traitée sur Castelsarrasin, Caussade et Montauban).

Cette charge entrante est en légère diminution par rapport à 2024 (- 3,9 %). Cette baisse n'est pas due à une station en particulier, mais à une légère baisse sur de nombreuses stations. L'année 2025 a connue des périodes de fortes pluies qui ont peut-être amené plus de déversements sur les réseaux d'assainissement.

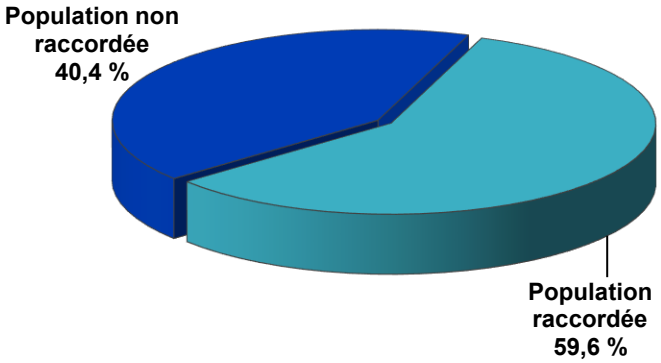

Graphique 1 *: Situation de l'assainissement en Tarn et Garonne*

2– Fonctionnement des stations dans le Département

a) *Pollution émise par un habitant*

Les mesures d'autosurveillance réalisées chaque année, sur les stations de capacité supérieure à 200 équivalents habitants, permettent de déduire la pollution moyenne journalière d'un habitant raccordé. Celle-ci est comparée à la pollution théorique d'un équivalent habitant :

	DBO	DCO	MES	NTK	PT
Pollution théorique 1 EH (en g/j)	60	120	90	15	4
Pollution moyenne d'1 habitant (en g/j)	40	96	54	11,3	1,9

Tableau 4 *: Pollution moyenne d'un habitant raccordé et comparaison à la pollution théorique d'un équivalent habitant.*

Pour la DBO, les MES et le PT, les valeurs restent stables par rapport à l'année précédente. Pour la DCO et le NTK, les valeurs sont en légères baisses.

Globalement, la charge polluante émise par un habitant évolue peu ces dernières années.

b) *Récapitulatif du fonctionnement des stations d'épuration*

En **annexe 5**, on trouvera un tableau récapitulatif du fonctionnement des stations.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DCO rejetée (en kg/j)	1167	1179	1401	1352	1370	1311	1475	1515	1417	1212	1217	1475
azote organique rejeté (en kg/j)	216	195	167	164	223	269	269	264	231	205	218	276
Phosphore rejeté (en kg/j)	79,2	73,1	72,2	63,1	80,5	94,7	102	82,6	79,9	78,2	75,4	76,4

Tableau 5 *: Evolution de la quantité de DCO, d'azote et de phosphore rejetés par l'ensemble des stations d'épuration*

Le **tableau 5** représente l'évolution de la pollution rejetée ces 12 dernières années. Sur le paramètre DCO, nous notons une forte augmentation en 2016, puis une stabilisation, de la charge rejetée par les stations du département. Cette évolution est due à la station de Montauban, mais ce n'est pas un problème de fonctionnement de la station. C'est uniquement dû à un changement de laboratoire pour les analyses et au changement de « **seuil de quantification** » pour le paramètre DCO. Jusqu'à la fin de l'année 2015, pour Montauban, nous pouvions avoir des valeurs en DCO qui descendaient jusqu'à 10 mg/l. Depuis le début de 2016, avec le nouveau seuil de quantification, les valeurs minimales données par le laboratoire sont de 30 mg/l (comme pour la plupart des laboratoires accrédités COFRAC).

Il est constaté toutefois qu'en 2023 et en 2024, les charges polluantes rejetées sont les plus faibles de ces 7 dernières années. En 2025, les charges polluantes rejetées sont très proches de celles des années 2020, 2021 et 2022.

Pour vérifier l'évolution du fonctionnement des stations d'épurations, il est donc préférable d'observer l'évolution du paramètre azote organique (NTK). De 2013 à 2017, nous notions une baisse régulière sur ce paramètre qui semblait indiquer une bonne évolution du fonctionnement des stations d'épuration (**graphique 2**).
Par contre depuis 2018, les charges rejetées sur ce paramètre sont très variables. Plusieurs problèmes de fonctionnement sur des grosses stations d'épuration sont à l'origine de cette variation (Castelsarrasin, Lafrançaise, Moissac, St Nicolas de la Grave, Lavilledieu du Temple …).

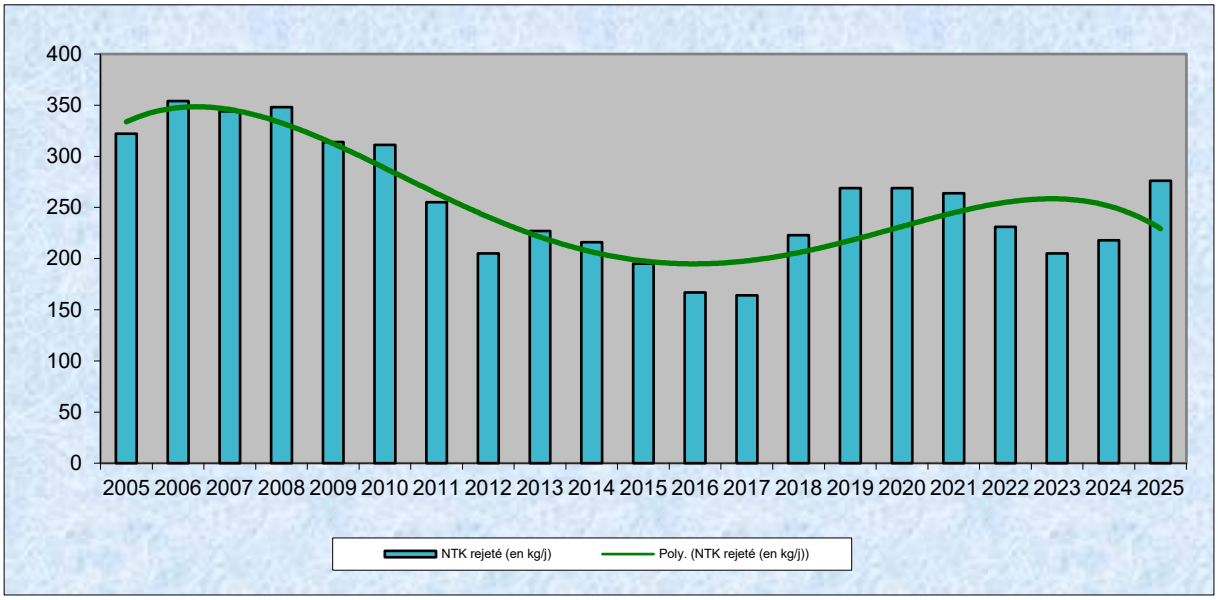

Graphique 2 : *Evolution de la pollution annuelle rejetée*

c) ***Conformité des installations***

Est notée sur l'**annexe 6** l'évolution de la conformité ERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), sur les dix dernières années. Cette conformité des installations est établie annuellement par le Service Eau et Biodiversité de la Direction Départementale des Territoires.

Suivant la capacité des stations d'épuration, il existe plusieurs conformités différentes : conformité en collecte, en équipement et en performance. D'autre part, la nouvelle réglementation met l'accent sur les systèmes de collecte,

notamment ceux des systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 équivalents habitants, et plus particulièrement aux mesures des quantités by-passées. Pour ces systèmes d'assainissement de grande capacité, de nombreux problèmes étaient rencontrés : déversoirs non encore équipés de système de mesure, quantités by-passées mesurées mais données non récupérées, quantités by-passées trop importantes… Ceci explique que pour l'année 2015, le nombre de non-conformité avait augmenté notamment pour les supérieures à 2 000 équivalents habitants.

Le **tableau 6** synthétise l'évolution du nombre de non conformités en performance et la correspondance en charge de pollution.

	NON CONFORME (ERU)								CONFORME
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025
Nombre de stations	13	17	16	31	32	32	25	23	116
Capacité des stations (EH)	44395	65725	66380	46230	86190	43485	149345	97390	194750
Charge de pollution (EH)	25658	30042	32625	35150	40883	26698	78642	43406	98352

Tableau 6 : Evolution du nombre de stations non conformes (en performance)

En 2025, le nombre de systèmes d'assainissement non conforme en performance est en baisse par rapport aux 4 années précédentes. Le chiffre reste toutefois plus élevé que lors des années 2018 à 2020.

Sur les 23 stations d'épuration non conforme en 2025, des études ou des projets plus ou moins avancés ont démarré sur 11 systèmes d'assainissement.

Si en plus de la « conformité performance » on prend en compte « la conformité collecte » et « la conformité équipement », alors il faut rajouter 10 systèmes d'assainissement non conformes, soit un total de 33 systèmes d'assainissement non conformes.

d) Evolution du parc des installations

Sur les dix dernières années, des travaux ont été réalisés sur plus de 20 stations soit pour les réhabiliter ou les refaire en intégralité, soit pour mettre l'assainissement collectif sur des communes ou des hameaux qui en étaient dépourvues.

Sur tous ces travaux réalisés, 95 % d'entre eux l'ont été pour réaliser une station de type **Filtre Planté de Roseaux (FPR)** qui est la filière la plus adaptée aux petites collectivités. En plus d'être une filière rustique, cette filière offre l'avantage de pouvoir fonctionner en association avec d'autres systèmes épuratoires (lagunes, lits bactériens). Elle permet donc de réhabiliter des stations existantes en les agrandissant tout en améliorant le traitement et en limitant les coûts d'investissement.

Cette filière adaptée aux petites et très petites collectivités, permet à des petits bourgs d'avoir un assainissement collectif.




Photos n° 14 et 15 : *la filière FPR représente 95 % des nouvelles stations*

C'est ainsi que de très petites installations ont été construites ces dernières années (Maubec, Esparsac, Lafitte).

L'**annexe 7** représente les stations du département par filière de traitement. Nous remarquons bien que la filière Filtre Planté de Roseaux est la plus représentative (45 %).

En 2025, des études sont en cours pour réhabiliter les stations de Larrazet, Moissac, Montricoux, Saint Nicolas de la Grave.

e) Milieu récepteur

Le type de milieu récepteur recevant le rejet des stations d'épuration a une très grande importance sur la qualité du rejet que devra atteindre la station d'épuration.

L'**annexe 8** représente les différents types de milieux récepteurs des rejets des stations d'épuration du département.

Le cours d'eau est le milieu récepteur le plus représenté (68 %). Pour 31 % des stations d'épuration, tout le rejet s'infiltre soit dans une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV), soit dans un fossé, supprimant par conséquent tout impact sur un cours d'eau. Enfin, pour le 1 % restant, le rejet est directement envoyé dans la nappe par l'intermédiaire d'une lagune.

Sur l'**annexe 9**, sont représentés les types de cours d'eau qui servent de milieu récepteur, en fonction de leur importance : débit important (Garonne, Tarn et Aveyron), débit moyen (Gimone, Arratz), faible débit et cours d'eau connaissant des assecs en période d'étiage.

Il est à noter que les 2 dernières catégories de cours d'eau sont le milieu récepteur de 67 rejets de stations d'épuration, soit 48 % des stations d'épuration. Sur ces stations d'épuration, des normes de rejet plus sévères seront demandées par la Police de l'Eau en cas d'agrandissement ou de réhabilitation. Dans certains cas, la Police de l'Eau peut même être amenée à demander de changer de milieu récepteur pour supprimer totalement l'impact sur ce dernier, au risque parfois de supprimer le seul apport d'eau du cours d'eau.

Le Tarn et Garonne étant un département attractif (grande couronne de l'agglomération toulousaine), sa population est en augmentation constante. On peut donc supposer que plus d'une vingtaine de stations parmi les 67 citées précédemment devront être réhabilitées (agrandies) dans les 10 - 15 prochaines années. Des difficultés risques d'être rencontrées par ces collectivités pour trouver un milieu récepteur adapté, mais également pour avoir une filière de traitement correspondant à leurs moyens financiers (tant en investissement qu'en fonctionnement).

ANNEXE 1

LISTE DES COLLECTIVITES

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

D'ASSISTANCE TECHNIQUE

EN 2025

COLLECTIVITES SIGNATAIRES de la CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2025

nombre de convention	COMMUNES
1	AUCAMVILLE
2	BEAUPUY
3	BOUDOU
4	BOUILLAC
5	CAZES MONDENARD
6	COMBEROUGER
7	CORDES TOLOSANNES
8	DURFORT-LACAPELETTE
9	ESCAZEAUX
10	ESPARSAC
11	FAUDOAS
12	HONOR-DE-COS (L')
13	LACOUR DE VISA
14	LAUZERTE
15	LAVIT
16	MARSAC
17	MAS-GRENIER
18	MAUBEC
19	MIRABEL
20	MIRAMONT-DE-QUERCY
21	MOLIERES
22	MONTAIGU DE QUERCY
23	MONTESQUIEU
24	PICQUECOS
25	SERIGNAC
26	TOUFFAILLES
27	VARENNES
28	VAZERAC
29	VILLEBRUMIER

	INTERCOMMUNALITES
30	CC Quercy Vert Aveyron
31	CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
32	CC Deux Rives
33	SIEACA

	AFFERMAGE
34	BOURG DE VISA
35	LAFRANCAISE
36	SAINT SARDOS

ANNEXE 2

CARTE DES STATIONS

AVEC CONVENTION, AVEC PRESTATION,

OU SANS CONVENTION NI PRESTATION

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Modalités d'intervention du SATESE sur les stations d'épuration du Tarn et Garonne en 2025

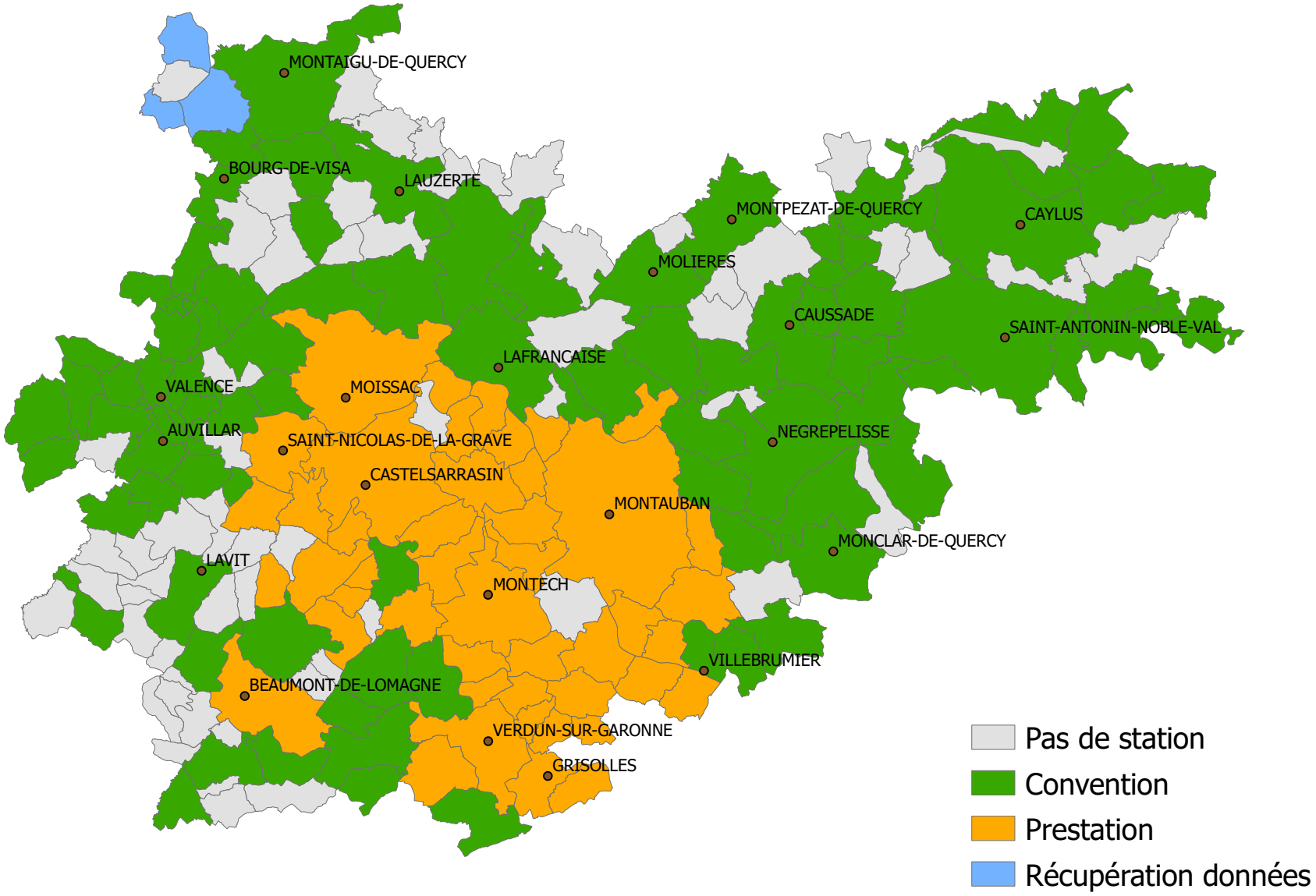

ANNEXE 3

CARTE DES

COLLECTIVITES COMPETENTES

EN 2025

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Collectivités compétentes en assainissement collectif en 2025

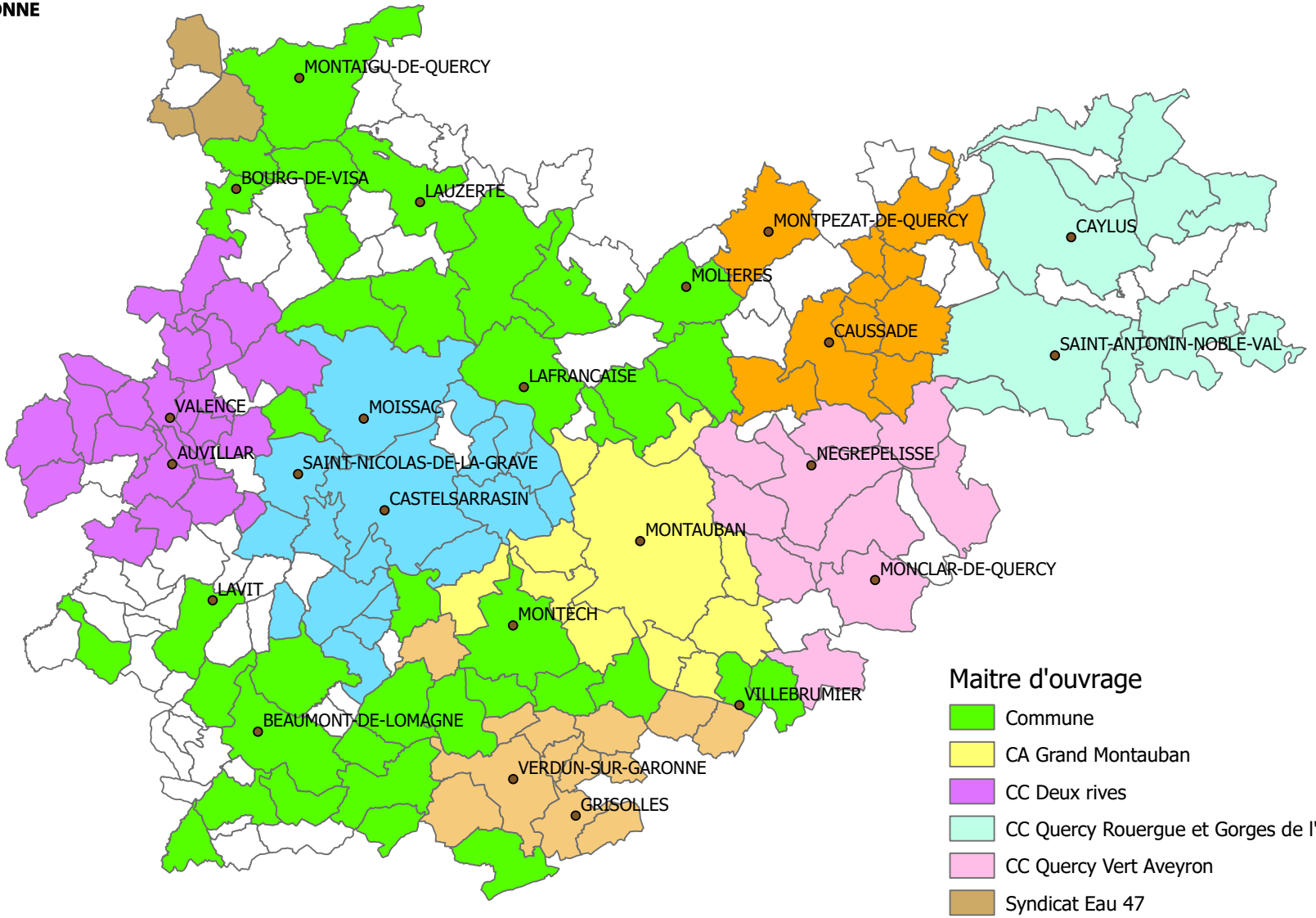

ANNEXE 4

CARTE DES

STATIONS DU DEPARTEMENT

PAR CAPACITE

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Capacité des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne en 2025

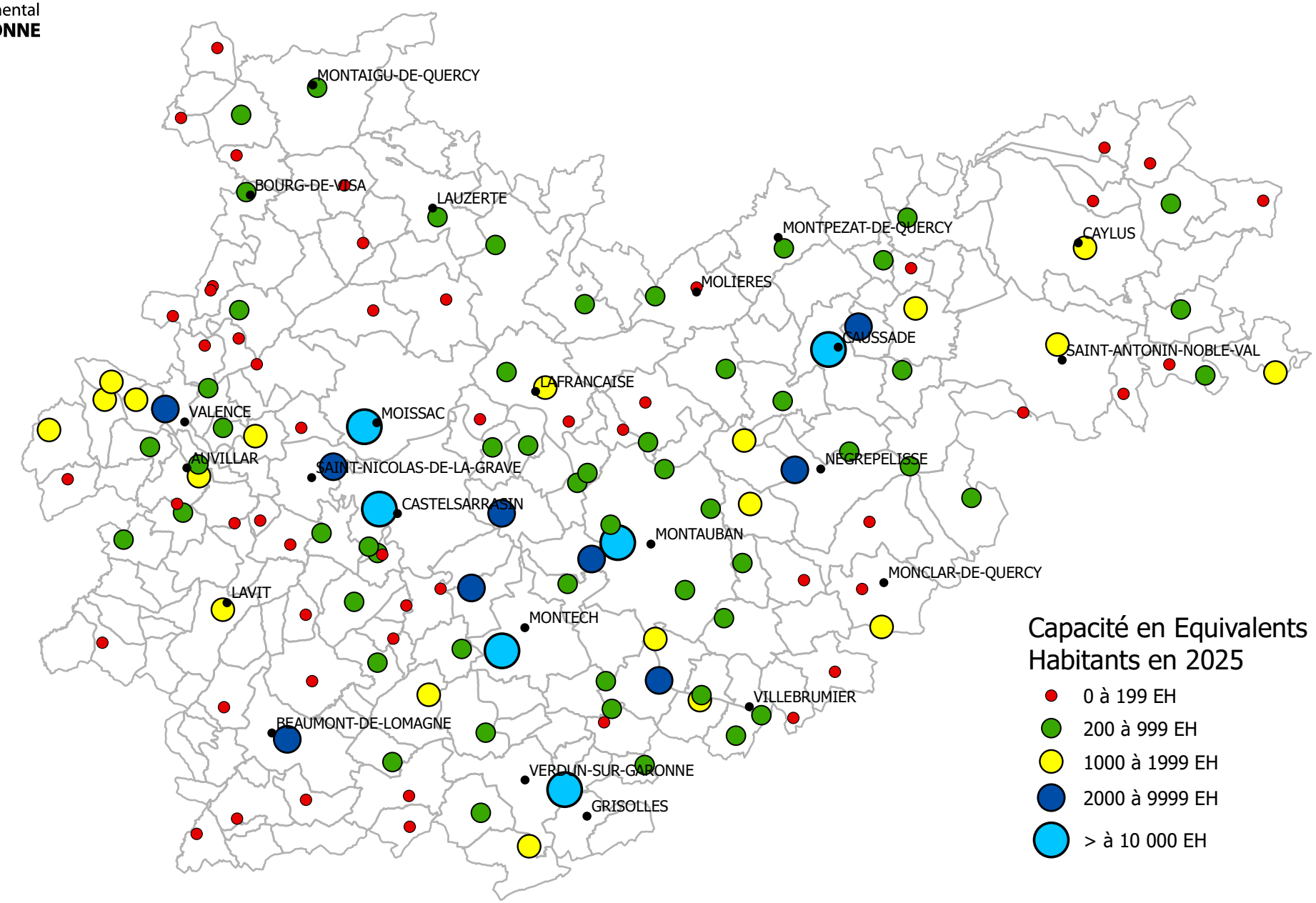

SATESE 82

ANNEXE 5

TABLEAU RECAPITULATIF

DES DONNEES CONCERNANT

LES STATIONS D'EPURATION

EN 2025

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2025

STATION D'EPURATION DE TARN ET GARONNE	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU					CHARGE HYDRAULIQUE			FLUX DE POLLUTION ENTRANT						FLUX DE POLLUTION REJETE						Epuration satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES					
	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en % de la capacité nominale en pointe	en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de NGL /J	en Kg de P/J			Quantité théorique en T de MS/an	Quantités produites en T de MS/an en 2022	Quantités produites en T de MS/an en 2023	Quantités produites en T de MS/an en 2024	Quantités produites en T de MS/an en 2024	*** Devenir
													Moyen	Maxi																					
ALBEFEUILLE LAGARDE	BA	N	1974	300	R	Tarn	Tarn	R	S	651	130	323	27	61	136	15	42%	8,5	6,3	2,27	0,25	6,3	2,4	1,9	2,0	2,0	0,26	50	station vieillissante ; problème aération	4,8	1,4	1,5	2,3	1,0	C
ALBIAS	BA	N	1995	1900	A	Aveyron	Av	R	S	3301	948	2087	526	1932	508	208	91%	80,5	100,4	29,1	3,08	24,2	2,5	13,0	4,6	6,2	0,90	83	surch. hydraul. (tp de pluie et nappe haute)	30,8	28,6	35,8	26,6	23,7	SA
AUCAMVILLE	fpr+lb	N	2017	1550	R	Marguestaud	Ga	R	S	1465	434	905	142	349	150	139	75%	55,3	64,5	13,9	1,42	6,9	0,4	1,8	0,4	12,7	1,27	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	5,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
AUVILLAR	BA	N	1991	1200	R	L'Ayroux	Ay	R	S	960	446	850	90	149	83	96	67%	42,9	41,7	8,95	0,96	5,7	0,5	1,2	0,7	0,9	0,30	100	R.A.S.	12,5	10,4	10,7	7,1	10,1	C
BARDIGUES	FS	N	1993	250	R	Cameson	Ca	R	S	297	97	152	16	22	58	11	37%	5,4	6,1	1,42	0,16	0,7	0,0	0,1	0,5	0,9	0,09	100	début colmatage	0,7	0,3	0,0	0,0	0,0	C
BARDIGUES Lotissement	FS	N	2003	45	R	Cameson	Ca	R	S		19	35	4	7	53	6	120%	2,5	2,9	0,65	0,11	0,4	0,1	0,1	0,4	0,5	0,06	100	début colmatage	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	C
BEAUMONT	BA	O	2009	7000	R	Gimone	Gi	R	M	3933	1950	3755	878	3981	370	272	4%	134,0	136,1	36,5	4,89	36,4	3,9	6,0	6,0	6,2	1,87	100	surch. Hydraul. (tp de pluie)	49,3	40,3	32,3	44,6	36,6	C
BEAUPUY	FS	N	1994	80	R	R. de Lespital	Ga	R	S	271	30	72	6	12	97	6	60%	2,3	2,7	0,6	0,10	0,2	0,0	0,1	0,0	0,5	0,05	100	début colmatage	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	V
BIOULE	FPR	N	2020	325	R	Aveyron	Av	R	S	1144	129	302	59	109	222	42	106%	14,9	20,7	4,38	0,52	6,3	1,0	1,3	2,0	3,9	0,49	100	station neuve	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
BOUDOU	FPR	N	2011	190	R	Fossé	Ga	R	S	747	30	71	7	10	23	10	42%	3,7	4,3	1	0,16	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,09	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
BOUILLAC	FPR	N	2015	120	R	Fossé	Ga	R	S	644	40	60	11	11	61	7	50%	2,8	3,2	0,72	0,12	0,6	0,1	0,1	0,2	0,5	0,05	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
BOURG DE VISA	LB	N	1980	350	A	Affluent Seoune	Séo	R	U	392	141	185	9	55	78	11	26%	5,8	6,4	0,99	0,14	0,9	0,1	0,2	0,2	0,3	0,10	100	réseau unitaire pas adpaté au lit bact.	2,4	1,0	1,0	1,7	2,1	C
BOURRET	DB	N	2010	600	R	Garonne	Ga	R	S	935	199	527	55	87	161	43	60%	16,8	25,3	4,69	0,56	6,3	0,9	4,6	0,5	1,7	0,37	50	bullage dans décanteur digesteur	2,6	1,2	0,8	1,8	3,6	V
BRUNIQUEL	FS	N	1992	250	R	Véré	Av	R	S	617	209	260	16	39	103	15	51%	4,7	8,2	1,4	0,13	0,5	0,1	0,7	0,1	0,2	0,02	100	surcharge orga. période estivale	1,3	1,2	1,6	1,4	0,8	C
CAMPSAS	FPR	N	2016	800	R	R. le Rieutort	Tarn	R	S	1390	265	609	52	171	143	57	60%	26,6	29,2	5,7	0,68	1,6	0,1	0,3	0,2	0,7	0,57	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAMPSAS (ZAC)	FPR	N	2016	100	R	R. le Rieutort	Tarn		S		20	200	48	65	433	12	98%	5,7	6,3	1,6	0,29	3,2	0,7	0,4	0,8	0,9	0,12	100	surcharge hydraulique et organique	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CASTANET	FS	N	1992	60	R	Fossé	Bay	R	S	290	28	50	3	9	100	5	57%	1,8	2,1	0,5	0,08	0,2	0,0	0,0	0,1	0,6	0,01	100	ouvrages vieillissants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	V
CASTELFERRUS	FS	N	1994	250	R	R. de Saint - Michèl	Ga	R	S	476	96	243	40	50	132	15	50%	6,5	12,0	1,2	0,16	3,1	0,4	2,7	1,8	2,4	0,35	100	colmatage	1,2	0,3	0,0	1,3	1,0	C
CASTELFERRUS EST	FS	N	1996	150	R	R. de Saint - Michèl	Ga	R	S		67	170	10	15	65	12	69%	4,8	5,6	1,2	0,21	1,9	0,4	0,5	0,5	0,8	0,10	100	entretien herbe dans filtre	0,8	0,5	0,0	1,0	1,0	C
CASTELMAYRAN	FPR	N	2007	600	R	Sère	Sèr	R	S	1226	257	575	59	125	125	48	66%	22,4	23,6	4,8	0,48	4,8	0,4	0,7	1,2	3,0	0,36	100	curage nécessaire	3,5	0,0	0,0	6,0	0,0	S
CASTELSAGRAT	FS	N	1997	500	R	R. de Lafongrande	Bar	R	S	583	130	205	22	96	128	17	29%	10,1	6,9	2,2	0,24	0,6	0,0	0,1	0,3	1,4	0,22	100	surcharge hydraulique ponctuelle	1,0	0,7	0,0	0,0	1,0	C
CASTELSARRASIN	BA	O	1994	33000	A	Garonne	Ga	R	S	14267	4311	9982	1096	5042	224	1376	49%	615,7	632,3	129,0	17,58	107,6	13,5	31,9	32,7	34,0	5,15	96	surch. Hydraul. (tp de pluie)	147,4	273,1	275,4	233,3	176,0	C
CAUMONT	FPR	N	2011	180	R	R. le Rieutord	Sèr	R	S	323	60	108	14	16	44	7,7	27%	2,9	3,5	0,8	0,13	0,5	0,1	0,1	0,3	0,4	0,09	50	R.A.S.	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAUSSADE	BA	O	1991	18000	A	Lère	Lèr	R	S	7104	3103	7028	1714	3045	113	1049	49%	524,3	388,2	106,2	13,59	62,6	5,9	11,3	4,0	6,2	1,06	100	surch. Hydraul. (tp de pluie)	103,8	183,4	160,9	147,9	130,7	C
CAYLUS COMMUNALE	BA	N	1980	1000	R	Bonnette	Bo	R	M	1458	347	600	130	248	165	22	18%	10,6	6,5	3,91	0,44	3,9	0,4	0,7	0,2	1,2	0,29	100	réseau unitaire, by-pass (pluies)	8,9	2,2	4,2	1,6	4,9	SA
CAYRIECH	FPR	N	2006	175	A	Lère	Lèr	R	S	286	28	70	3	5	8	3	13%	1,1	1,3	0,48	0,05	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,02	100	sous-charge	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAZALS	FPR	N	2004	190	R	Aveyron	Av	R	S	228	77	75	7	8	29	8	33%	3,0	3,5	0,77	0,13	0,3	0,0	0,0	0,0	0,6	0,05	100	R.A.S.	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CAZES MONDENARD	FPR	N	2018	350	R	Barguelonne	Bar	R	S	1206	172	295	49	56	106	17	41%	7,8	8,3	2,6	0,27	1,5	0,0	0,2	0,1	0,9	0,16	100	station neuve	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
COMBEROUGER	FPR	N	2012	350	R	Lambon	Ga	R	U	290	79	255	17	143	272	19	46%	9,2	9,2	1,7	0,21	0,9	0,1	0,1	0,1	0,8	0,14	100	R.A.S.	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CORBARIEU	fpr+lag	N	2013	1100	R	R. de Malfré	Tarn	R	S	1711	334	730	99	197	119	68	51%	34,2	23,6	8,3	1,05	2,8	1,1	1,3	0,4	0,4	0,11	100	berges endommagées	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
CORDES TOLOSANNES	FPR	N	2013	40	R	Fossé	Ga	R	S	359	25	40	*6*	7	86	7	140%	2,6	3,0	0,7	0,11	0,7	0,1	0,4	0,0	0,5	0,10	50	capacité nominale atteinte	0,2	3,0	0,0	0,0	0,0	S
DONZAC	BA	N	1991	1000	R	R. de la Fontaine	Ga	R	S	1058	369	554	116	165	110	47	39%	23,3	23,3	6,29	0,69	4,5	0,5	1,5	1,0	1,1	0,24	100	surch. Hydraul. (tp de pluie)	8,2	10,8	10,8	8,0	9,7	C
DUNES	LAG	N	1985	1200	R	R. du Métau	Ga	R	S	1224	320	650	102	285	159	67	46%	26,8	38,7	7,4	0,82	28,1	4,2	9,7	4,8	6,0	1,34	100	by-pass ponctuel (réseau)	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
DURFORT-LACAPELETTE	LAG	N	1989	140	R	Fossé	Bar	R	S	938	43	74	11	14	64	11	68%	4,4	5,1	1,1	0,19	1,8	0,4	0,5	0,1	0,1	0,02	100	R.A.S.	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ESCATALENS	BA	N	2015	2500	A	R. de Méric	Ga	R	S	1188	374	909	197	865	267	75	25%	25,8	42,3	11,3	0,99	3,4	0,7	0,9	0,3	0,4	0,69	100	R.A.S.	9,1	9,7	10,5	13,0	7,4	C
ESCAZEAUX	FPR	N	2012	145	R	Fossé	Gi	R	S	292	40	60	10	10	47	9,4	54%	3,6	4,2	0,9	0,16	0,5	0,0	0,0	0,1	0,8	0,10	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ESPALAIS	fpr+lag	N	2011	350	R	R. de la Bégane	Ga	R	S	395	137	330	47	60	113	26	63%	8,9	11,7	3,8	0,30	2,3	0,2	0,5	0,1	0,2	0,02	100	R.A.S.	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ESPARSAC	FPR	N	2018	90	R	R. du Grand Bernon	Gi	R	S	258	15	30	*4.7*		*35*	*3.7*	*34%*	*1.5*	*1.7*	*0.4*	*0.05*	*0.3*	*0.0*	*0.0*	*0.1*	*0.3*	*0.05*	100	station neuve	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
FABAS	FPR	N	2019	300	R	R. de la Garenne	Tarn	R	S	635	112	250	32	60	133	14	38%	5,5	5,6	2,0	0,21	0,7	0,1	0,1	0,1	1,2	0,13	100	surch. hydraul. (tp de pluie)	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
FAJOLLES	FPR	N	2014	70	R	R. des Tistets	Sèr	R	S	100	11	20	5		80	3	39%	1,2	1,5	0,3	0,05	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,04	100	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
FAUDOAS	FPR	N	2015	80	R	Fossé	Gi	R	S	299	30	50	3		28	6	63%	2,3	2,7	0,6	0,10	0,8	0,3	0,2	0,1	0,3	0,05	0	R.A.S.	0,3	0,0	0,0	7,2		S
FENEYROLS	FS	N	1992	150	R	Aveyron	Av	R	S	149	53	60	5	10	43	5	27%	1,9	2,2	0,5	0,08	0,2	0,0	0,2	0,1	0,2	0,04	100	colmatage ; bouchage des drains	0,3	0,6	0,0	0,3	0,1	V
GARGANVILLAR	FPR	N	2011	400	R	R. le Gat	Ga	R	S	690	129	290	29	44	63	22	46%	8,8	10,6	2,3	0,27	2,2	0,1	0,2	0,3	1,1	0,32	100	R.A.S.	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
GASQUES	FPR	N	2008	180	R	R. de Garretpi	Bar	R	S	421	16	33	6		23	4	18%	1,5	1,8	0,4	0,07	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,06	100	sous-charge	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
GENEBRIERES	FPR	N	2004	190	R	Fossé	Tau	R	S	646	38	114	11	18	63	15	66%	6,1	5,9	2,3	0,22	1,1	0,1	0,1	0,3	1,5	0,14	100	curage nécessaire	0,7	0,0	0,0	0,0	9,9	S
GOLFECH	BA	N	2011	1800	R	R. la Razère	Ga	R	S	1010	580	1200	172	206	64	146	68%	63,2	68,4	14,5	1,73	5,7	0,4	0,9	0,4	1,2	0,66	100	R.A.S.	17,7	13,6	16,6	14,2	15,5	C
GOUDOURVILLE	FS	N	1995	250	R	canal-Barguelonne	Bar	R	S	987	71	160	54	300	789	28	92%	14,4	19,2	3,3	42,00	1,6	0,1	0,3	0,1	1,5	0,16	100	station vieillissante	0,8	1,8	0,0	0,0	0,1	C

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2025

STATION D'EPURATION	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU					CHARGE HYDRAULIQUE			FLUX DE POLLUTION ENTRANT						FLUX DE POLLUTION REJETE						Epuration satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES					
DE TARN ET GARONNE	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en % de la capacité nominale en pointe	en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de NGL /J	en Kg de P/J			Quantité théorique en T de MS/an	Quantités produites en T de MS/an en 2022	Quantités produites en T de MS/an en 2023	Quantités produites en T de MS/an en 2024	Quantités produites en T de MS/an en 2024	**** Devenir
													Moyen	Maxi																					
HONOR-DE-COS (L') Léribosc	FPR	N	2011	190	R	R. de Gesse	Av	R	S	1612	72	158	16	18	63	11	46%	7,5	5,9	1,17	0,18	0,5	0,0	0,1	0,0	0,7	0,10	100	R.A.S.	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
HONOR-DE-COS (L') Loubéjac	FS	N	1995	250	R	R. de la Gesse	Av	R	S		78	152	15	24	64	8	27%	3,2	2,7	1,6	0,17	0,7	0,0	0,1	0,1	1,5	0,11	50	R.A.S.	0,7	1,6	0,8	0,8	1,6	C
LABASTIDE ST PIERRE	BA	O	1993	2200	A	R. le Rieu - Tort	Tarn	R	S	3838	1022	2514	379	1341	305	232	88%	96,5	120,7	23,8	2,59	10,7	1,4	2,8	3,2	3,5	0,37	100	surch. hydraul. -surch. Organique	37,1	34,2	31,8	30,3	28,2	SA
LABASTIDE DU TEMPLE	FPR	N	2011	500	R	R de Langlat	Tarn	R	S	1152	131	328	40	63	75	30	50%	16,5	13,5	4,3	0,40	1,2	0,1	0,2	0,2	3,3	0,29	100	R.A.S.	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LABOURGADE	FPR	N	2006	150	R	Gimone	Gi	R	S	183	62	104	12	16	69	13	73%	5,1	5,9	1,3	0,22	0,3	0,0	0,1	0,0	0,7	0,09	100	R.A.S.	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LACAPELLE-LIVRON	FFC	N	2008	85	R	Fossé	Bo	R	S	200	16	10	*1*		*6.4*	*1.2*	*12%*	*0.5*	*0.6*	*0.1*	*0.02*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.0*	*0.1*	*0.01*	100	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	V
LACOUR DE VISA	FPR	N	2007	130	R	fossé	Séo	R	S	176	44	64	6	9	46	7	39%	2,7	3,1	0,7	0,12	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5	0,07	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LACOURT ST PIERRE	FPR	N	2010	400	R	R. la Garenne	Tarn	R	S	1212	136	285	50	139	232	14	30%	5,1	7,5	2,11	0,22	0,5	0,1	0,1	0,0	0,5	0,09	100	surcharge hydraulique ponctuelle	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAFITTE	FPR	N	2020	60	R	Gimone	Gi	R	S	231	39	88	4		46	*1.2*	*16%*	*0.6*	*0.9*	*0.1*	*0.02*	*0.3*	*0.0*	*0.1*	*0.0*	*0.3*	*0.03*	100	sous-charge	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LAFRANCAISE	LAG	N	1984	1 700	R	Tarn	Tarn	R	S		645	1290	122	451	177	95	47%	43,7	41,3	12,71	1,38	8,8	1,3	12,2	5,1	5,6	1,29	100	surcharge hydraulique ponctuelle	12,8	0,0	51,0	0,0	0,0	S
LAFRANCAISE - LUNEL	DB	N	2005	200	A	R. le Lemboulas	Lem	R	S	2916	40	50	5	14	47	4	15%	1,6	2,9	0,61	0,08	0,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,04	100	R.A.S.	0,7	0,7	0,0	0,1	0,5	C
LAFRANCAISE -ST MAURICE	DB	N	2007	190	A	Fossé	Av	R	S		35	70	5	7	23	3	11%	1,4	1,8	0,47	0,05	0,5	0,1	0,2	0,0	0,2	0,06	100	R.A.S.	0,9	0,6	0,2	0,8	1,2	C
LAGUEPIE	BA	N	1981	1000	R	Aveyron	Av	R	S	621	311	600	57	300	200	42	35%	22,2	22,2	4,84	0,8	5,5	0,4	3,8	0,4	2,9	0,80	50	surcharge hydraulique ponctuelle	8,9	4,5	4,7	3,3	1,4	SA
LAMAGISTERE	BA	N	1992	2500	R	Nappe affleurante	Ga	R	S	1172	515	820	89	153	41	116	43%	57,6	59,7	11,5	1,42	3,9	0,3	0,9	0,3	1,7	0,59	100	R.A.S.	12,1	5,9	12,9	8,7	10,9	C
LAMOTHE CAPDEVILLE	BA	N	1981	700	E	Aveyron	Av	R	M	1103	212	489	49	100	110	20	24%	12,3	4,2	4,5	0,49	3,0	0,3	0,6	0,2	0,3	0,23	50	surcharge hydraulique ponctuelle	7,2	3,5	3,0	2,0	3,3	C
LAPENCHE	FPR	N	2008	210	A	Cande	Lèr	R	S	279	46	115	12	16	51	38	152%	12,5	19,2	2,2	0,34	0,5	0,0	0,0	0,0	1,4	0,09	100	R.A.S.	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LARRAZET	BA	N	1970	700	R	Gimone	Gi	R	M	695	164	394	45	132	125	24	32%	11,7	9,9	2,78	0,3	4,1	0,5	1,0	0,3	2,2	0,17	100	surch. hydraul. (tps de pluie)-step vétuste	5,8	0,7	2,0	0,9	0,9	C
LAUZERTE	LAG	N	1982	860	R	R. le Lendou	Bar	R	U	1471	624	700	93	363	242	33	30%	14,0	12,1	5,8	1,03	7,0	1,2	2,2	1,4	1,4	0,31	100	surchar.hydrau.ponc.- objectif mil.récep.	7,0	0,0	0,0	140,3	0,0	S
LAVIT	LB	N	1988	1500	R	R. le Rieu - Tort	Sèr	R	S	1607	490	1350	261	654	291	117	65%	67,2	76,8	11,16	1,32	16,3	3,7	4,5	2,7	3,6	0,78	100	surchar.hydrau. - prétraitements	17,7	0,0	56,4	0,0	0,0	S
LEOJAC	fpr+lag	N	2015	600	R	R. le Pisse - Pors	Tau	R	S	1324	195	465	44	192	214	63	88%	17,3	17,6	4,9	0,55	4,2	0,2	4,2	0,2	0,3	0,22	50	surcharge hydraulique temps de pluie	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
LIZAC	DB	N	2010	130	A	Fosse	Tarn	R	S	521	40	98	13	15	77	16	100%	7,2	9,5	1,56	0,20	2,8	0,3	1,4	1,2	1,2	0,13	50	recyclage boue	1,3	0,2	0,0	0,0	0,0	C
MALAUSE	fpr+lb	N	2023	1400	R	R. la Saudèze	Ga	R	S	1184	490	932	92	180	159	79	47%	43,8	36,3	9,36	1,13	8,2	1,1	1,6	1,5	7,1	0,83	50	nouvelle station	5,6	8,7	0,0	0,0	0,0	S
MANSONVILLE	FPR	N	2010	350	R	R.de l'Arrats	Ar	R	S	292	89	180	16	26	49	9	20%	4,5	2,9	1,44	0,13	0,6	0,1	0,1	0,0	1,3	0,09	100	R.A.S.	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MARSAC	FFC	N	2012	80	R	Fossé	Ga	R	S	181	38	62	8		63	7	69%	2,5	3,0	0,66	0,11	0,4	0,0	0,1	0,2	0,5	0,07	50	R.A.S.	0,8	0,6	0,0	0,0	1,2	V
MAS-GRENIER	DB	N	2011	800	R	Le Lambon	Ga	R	S	1340	415	675	99	135	102	105	109%	59,5	45,5	9,8	1,19	9,1	1,4	2,7	1,0	5,4	0,84	50	exploitation complexe	10,0	8,3	7,3	6,2	2,7	V
MAUBEC	FPR	N	2017	40	R	Fossé	Gi	R	S	136	25	30	4		*65*	*3.7*	*76%*	*1.5*	*1.7*	*0.4*	*0.05*	*0.7*	*0.1*	*0.2*	*0.2*	*0.3*	*0.04*	50	R.A.S.	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MEAUZAC	FPR	N	2009	990	R	Ruisseau	Tarn	R	S	1365	307	815	117	144	97	62	52%	28,1	28,1	8,19	0,91	7,8	0,8	1,1	1,3	5,1	0,62	100	R.A.S.	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MIRABEL	fpr+lag	N	2013	300	R	R. de Cousteil	Lèr	R	S	1054	76	141	22	88	168	22	60%	8,6	8,1	2,16	0,23	0,9	0,1	0,4	0,1	0,1	0,04	100	chemin d'accès en très forte pente	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MIRAMONT DE QUERCY	FPR	N	2011	115	R	Fossé	Bar	R	S	332	44	58	5	6	33	7	50%	2,7	3,1	0,7	0,12	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,01	50	R.A.S.	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MOISSAC	BA	O	1977	12000	R	Tarn	Tarn	R	M	13378	4383	9205	2817	6824	182	776	37%	337,8	366,7	88,9	10,75	137,9	18,5	54,3	45,7	49,3	7,32	67	by-pass importants temps de pluie	135,9	53,9	69,0	56,4	62,6	C
MOLIERES	LAG	N	1979	700	R	R. le Lemboulas	Lem	R	S	1198	250	460	57	80	76	52	62%	22,3	24,6	5,6	0,57	3,6	0,7	2,0	0,4	0,4	0,07	50	R.A.S.	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MOLIERES - Espanel	FPR	N	2009	80	R	Ruisseau	Lem	R	S		14	20	2	2	17	2	21%	0,8	0,9	0,2	0,034	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,04	100	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONCLAR DE QUERCY	fpr+lb	N	2014	1300	R	R. me Tescounet	Te	R	M	2011	382	600	135	171	88	64	41%	37,7	34,0	9,2	1,02	5,3	0,8	1,3	0,7	5,3	0,63	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	8,9	0,0	0,0	0,0	62,5	S
MONCLAR (bonnanech)	FPR	N	2009	120	R	Fossé	Te	R	S		11	25	3	5	30	4	25%	1,5	1,5	0,5	0,10	0,2	0,0	0,7	0,0	0,3	0,00	100	sous-charge ; entretien	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTAIGU DE QUERCY	BA	N	1988	800	R	R. la Petite Séoune	Séo	R	S	1348	340	570	111	280	233	62	73%	22,3	36,8	6,0	1,56	3,3	0,4	0,6	1,1	1,2	0,20	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	8,4	5,6	3,9	4,1	4,1	SA
MONTAUBAN Neuropsychiatrie	LAG	N	1981	500	R	Tarn	Tarn		S				88	147	95	44	73%	19,3	7,9	1,5	0,28	7,3	0,7	5,6	0,5	0,6	0,23	100	dossier loi sur l'eau à refaire	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTAUBAN VILLE	BA	O	2001	1E+05	A	Tarn	Tarn	R	M	62290	20936	48875	14317	28333	178	5393	43%	2449,4	2760,5	598,1	69,80	474,4	43,8	186,4	61,9	101,3	13,94	84	surcharge hydraulique (tps de pluie)	549,9	877,7	878,2	862,9	573,8	C
MONTAUBAN CARREYRAT	DB	N	1995	600	A	Tescou	Te	R	S		160	300	97	113	126	58	88%	28,1	40,7	6,3	0,79	14,6	3,1	6,7	3,1	4,3	0,71	0	départ boues ponctuels	3,9	3,1	2,9	1,5	3,1	C
MONTAUBAN LE RAMIER	FPR	N	2019	430	A	Rde l'Angle	Tau	R	S			20	23	33	51	4	9%	1,1	2,6	0,4	0,05	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,05	100	station neuve	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTBETON	BA	O	2009	4000	R	R. la Garenne	Tarn	R	S	4359	940	2675	488	3044	507	289	60%	128,6	144,2	28,8	3,65	24,0	2,5	4,3	2,8	5,6	0,69	100	objectif milieu récepteur	39,5	28,4	32,5	38,5	29,2	C
MONTECH INTER COMMUNALE	BA	O	2008	13000	A	Garonne	Ga	R	S	9365	3963	9707	1972	3967	203	790	51%	292,3	801,7	88,22	10,82	51,8	5,3	8,3	10,1	11,6	2,79	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	143,3	111,9	123,1	101,4	107,3	C
MONTEILS	BA	N	2007	2000	A	La Lère	Lèr	R	S	1429	265	498	129	376	125	64	27%	29,6	32,2	7,15	0,78	4,5	0,4	0,8	0,3	0,3	0,41	100	R.A.S.	5,0	5,0	7,6	4,9	3,8	C
MONTESQUIEU	FPR	N	2011	100	R	R. du Cabarieu	Av	R	S	777	17	55	11	14	90	4	30%	1,3	1,6	0,36	0,06	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,00	100	R.A.S.	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTJOI STATION NORD	FS	N	1994	80	R	Fossé	Séo	R	S	166	31	33	4	5	42	4	41%	1,6	1,9	0,4	0,07	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,01	100	R.A.S.	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0	C
MONTJOI STATION SUD	FS	N	1994	40	R	Fossé	Séo	R	S		16	18	1	3	45	0	8%	0,1	0,1	0,0	0,01	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	100	R.A.S.	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	C
MONTPEZAT DE QUERCY	FPR	N	2012	990	A	R. le Lemboulas	Lem	R	U	1602	464	812	145	657	438	81	68%	33,9	53,8	8,9	1,09	3,3	0,3	0,2	0,3	3,2	0,47	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
MONTRICOUX	LAG	N	1986	240	R	Aveyron	Av	R	M	1218	343	588	100	156	347	91	284%	25,7	48,4	5,67	0,82	5,5	0,4	6,3	4,4	5,5	0,65	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	S

BILAN DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE TARN ET GARONNE POUR L'ANNEE 2025

STATION D'EPURATION	CARACTERISTIQUES					MILIEU		RESEAU					CHARGE HYDRAULIQUE			FLUX DE POLLUTION ENTRANT						FLUX DE POLLUTION REJETE						Epuration satisfaisante (en %)	PROBLEMES IDENTIFIES	BOUES					
DE TARN ET GARONNE	Filières	Autocontrôle	Mise en service	Capacité en e.h.	Exploitation	Milieu récepteur	Bassin Versant	Schéma d'assainissement	Réseau	Population communale (INSEE 2020)	Nombre de raccordements	Population raccordée	Mesuré en M3/J		en % de la capacité nominale en pointe	en Kg de DCO/J	en % de la capacité nominale sur la DCO	en Kg de DBO/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de P/J	en Kg de DCO/J	en Kg de DBO5/J	en Kg de MES/J	en Kg de NTK/J	en Kg de NGL /J	en Kg de P/J			Quantité théorique en T de MS/an	Quantités produites en T de MS/an en 2022	Quantités produites en T de MS/an en 2023	Quantités produites en T de MS/an en 2024	Quantités produites en T de MS/an en 2024	**** Devenir
													Moyen	Maxi																					
NEGREPELISSE	FPR	O	2009	4000	R	R. de Montrosiers	Av	R	M	5707	1324	3377	545	1428	198	288	60%	103,6	118,2	33,57	3,42	30,7	4,6	9,4	4,1	16,7	1,59	91	objectif milieu récepteur	20,3	0,0	0,0	178,6	0,0	S
NOHIC	FPR	N	2001	800	R	Fossé	Tarn	R	S	1397	327	687	63	182	152	50	52%	19,3	25,2	6,1	0,64	2,3	0,2	0,3	0,3	4,4	0,57	100	R.A.S.	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ORGUEIL	FPR	N	2018	1200	A	Tarn	Tarn	R	S	1690	341	803	104	218	112	77	53%	28,3	40,6	9,46	1,01	17,9	6,6	6,5	4,5	6,6	0,98	50	surcharge hydraulique (tps de pluie)	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
PARISOT	LB	N	1990	220	A	Fossé	Sey	R	U	607	126	130	17	42	127	7	28%	3,7	2,6	1,17	0,11	0,9	0,2	0,2	0,2	0,5	0,07	100	surcharge hydraulique (réseau mixte)	1,7	1,6	0,0	0,8	0,3	V
PERVILLE	FS	N	2000	100	R	R. de Néguevieille	Ga	R	S	144	32	60	10	12	80	3	24%	1,1	1,3	0,29	0,048	0,2	0,0	0,0	0,1	0,4	0,05	100	début de colmatage	0,3	0,8	0,0	0,0	0,0	C
PIN (LE)	FS	N	1995	100	R	Ayroux	Ay	R	S	126	48	60	11	14	53	7	33%	2,8	3,2	0,71	0,12	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,04	100	station rénovée	0,3	0,6	0,0	0,0	0,3	C
PIQUECOS	FS	N	1995	80	R	Fossé	Av	R	S	437	33	66	8		73	8	99%	3,0	3,6	0,8	0,13	0,5	0,0	0,1	0,3	0,5	0,10	100	filtres colmatés	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	C
POMMEVIC	FPR	N	2013	600	R	Fossé	Ga	R	S	551	210	430	55	320	296	39	55%	17,0	20,8	3,9	0,60	1,8	0,1	0,3	0,1	4,5	0,31	100	R.A.S.	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
PUYLAGARDE	BA	N	1993	150	R	R. le Mas de Belle	Bo	R	S	342	86	80	12	12	52	14	77%	5,3	6,2	1,4	0,23	0,6	0,05	0,13	0,04	0,09	0,10	100	Perte de boue ponctuelle	1,2	0,4	0,2	0,2	0,1	V
PUYLAROQUE	LAG	N	1988	450	A	R. le Cande	Lèr	R	S	723	214	535	15	134	197	17	36%	3,2	11,3	1,8	0,22	2,5	0,3	1,3	0,1	0,1	0,10	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	5,3	0,0	65,4	68,9	0,0	S
REALVILLE	fpr+lb	N	2010	990	R	La Lère	Lèr	R	M	1952	481	1105	160	542	301	80	66%	41,5	41,5	8,1	1,06	10,4	1,6	1,2	3,9	8,7	1,20	100	R.A.S.	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	S
REYNIES	FPR	N	2012	300	R	Tarn	Tarn	R	U	888	160	351	39	73	135	28	76%	8,2	16,0	3,8	0,38	5,5	1,2	1,9	1,2	2,4	0,26	0	réseau unitaire	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ROQUECOR	FPR	N	2018	210	R	R. la Petite Séoune	Séo	R	S	418	115	150	12	22	69	11	42%	4,3	4,9	1,4	0,17	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,04	100	R.A.S.	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT AIGNAN	LAG	N	1987	400	R	R. de Saint - Michel	Ga	R	S	416	188	470	61	131	146	44	92%	18,4	17,8	5,32	0,58	5,6	0,9	2,7	2,2	2,2	0,39	100	surcharge hydraulique (tps de pluie)	4,7	0,0	0,0	0,0	157,2	S
SAINT- AMANS-DU-PECH	FPR	N	2012	100	R	R. la Tancanne	Lem	R	S	217	41	60	24	30	200	6	50%	2,3	2,7	0,6	0,1	0,5	0,1	0,0	0,2	0,3	0,05	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT ANTONIN	BA	N	1991	1500	R	La Bonnette	Bo	R	S	1897	808	1600	173	305	169	158	88%	73,7	98,7	15,7	1,90	5,6	0,4	0,9	0,5	0,6	0,51	100	station proche de la capacité nominale	23,6	25,8	28,8	25,2	26,0	SA
SAINT-CIRQ	FPR	N	2008	300	A	Fossé	Av	R	S	656	65	114	13	25	56	11	31%	4,9	4,8	1,6	0,16	0,6	0,0	0,1	0,0	1,8	0,12	100	sous-charge	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT CLAIR	FS	N	1999	50	R	Barguelonne	Bar	R	S	281	15	31	6	8	100	4	68%	1,6	1,8	0,4	0,07	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,04	100	sous-charge	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	C
SAINT ETIENNE	FPR	N	2008	1900	R	La Tauge	Tau	R	S	3862	715	1588	369	1270	446	197	86%	70,5	89,4	32,7	3,40	16,5	1,7	3,9	1,3	14,5	1,90	100	surcharge hydraulique temps de pluie	9,5	0,0	0,0	0,0	139,0	S
SAINT LOUP	LAG	N	1983	330	R	R. l'Arratz	Ga	R	S	524	154	270	40	68	113	34	78%	12,8	18,1	3,7	0,45	6,9	0,6	0,6	0,4	0,6	0,12	100	RAS - station rénovée	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT MICHEL	FS	N	1993	100	R	R. de l'Ayroux	Ay	R	S	258	43	70	7	11	71	8	65%	3,0	3,5	0,8	0,13	0,3	0,0	0,0	0,3	0,5	0,04	100	début de colmatage	0,3	0,0	0,0	0,2	0,0	C
SAINT NAUPHARY	fpr+lb	N	2008	850	R	Le Tescou	Te	R	S	1883	292	641	166	500	392	142	140%	79,2	106,8	9,79	1,96	4,8	0,6	0,9	1,3	3,6	0,49	50	surcharge hydraulique et organique	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT NICOLAS	fpr+lag	N	2011	2000	R	Canal latéral Garonne	Ga	R	S	2289	853	1595	278	731	222	160	67%	70,3	90,9	22,0	2,77	40,2	7,3	17,9	9,8	13,8	2,05	75	surcharge hydraulique temps de pluie	9,6	0,0	235,4	0,0	0,0	S
SAINT PAUL D'ESPIS	DB	N	2002	190	R	Fossé	Bar	R	S	594	28	55	6	15	50	3	11%	0,9	1,3	0,5	0,09	0,6	0,0	0,2	0,0	0,1	0,07	100	R.A.S.	0,7	0,4	0,4	0,0	0,3	C
SAINT PROJET	FPR	N	2000	190	R	La Bonnette	Bo	R	S	292	66	65	5	12	41	7	33%	2,8	3,3	0,73	0,12	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,05	100	sous-charge	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SAINT SARDOS	BA	N	2009	1990	R	R. du Tonnerre	Ga	R	S	1157	396	832	130	773	206	65	22%	25,4	31,2	10,53	1,04	2,2	0,4	0,4	0,1	0,3	0,54	100	R.A.S.	8,3	8,8	8,7	8,2	9,0	C
SAVENES	DB	N	2010	450	R	R. le Pontarras	Ga	R	S	820	130	281	27	40	63	25	47%	7,7	10,5	2,89	0,32	0,6	0,1	0,1	0,0	1,7	0,23	100	station récente - Pb séparation eau- boue	1,4	2,0	1,0	1,2	2,0	V
SEPTFONDS	BA	N	2010	1950	A	R. le Daudou	Lèr	R	S	2261	810	1428	225	1030	319	126	54%	62,3	54,6	13,11	1,59	3,5	0,5	0,9	0,5	0,6	0,79	100	surcharge hydraulique temps de pluie	18,7	9,5	13,3	18,0	14,4	SA
SERIGNAC	FPR	N	2021	120	R	Fossé-Gimone	Gi	R	S	543	46	80	15	30	167	6	39%	2,4	2,4	0,57	0,09	0,4	0,1	0,4	0,4	0,5	0,07	0	station neuve	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	S
SISTELS	FS	N	1999	120	R	Fossé	Ga	R	S	214	40	80	14	16	91	8	55%	2,9	3,5	0,76	0,13	0,3	0,0	0,1	0,0	0,3	0,03	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	C
SMAG	BA	O	2007	18000	A	Garonne	Ga	R	M	15576	5443	11430	1560	3938	146	1183	55%	415,7	626,5	137,6	15,06	47,4	5,0	7,9	8,7	9,9	1,35	100	R.A.S.	168,7	256,3	247,2	220,6	226,2	C
TOUFFAILLES	FPR	N	2016	60	R	R. de Touffailles	Séo	R	S	349	22	38	*5.2*	*6.3*	*70*	*4.6*	*64%*	*1.9*	*2.1*	*0.5*	*0.07*	*0.5*	*0.1*	*0.1*	*0.2*	*0.3*	*0.07*	100	R.A.S.	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VAISSAC	FPR	N	2017	180	R	R. de Longues Aigues	Av	R	S	880	38	95	39	60	222	25	116%	10,1	9,6	3,47	0,34	1,2	0,2	0,1	0,0	2,3	0,28	100	surcharge hydraulique ponctuelle	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VALEILLES	FPR	N	2012	125	R	R. de Quissac	Lot	R	S	254	34	63	11	60	319	7	45%	2,6	3,0	0,67	0,11	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,02	100	R.A.S.	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VALENCE D'AGEN	BA	O	1992	7500	R	R. la Razère	Ga	R	M	5377	2701	4800	767	2656	148	644	72%	293,6	367,3	67,3	7,72	26,4	2,4	4,8	1,9	4,2	3,24	100	surcharge hydraulique temps de pluie	70,9	117,5	116,0	99,0	131,2	C
VAREN Bourg d'Arnac	FPR	N	2014	65	R	La Seye	Sey	R	S	669	20	10	5		53	5	67%	2,0	2,3	0,52	0,09	0,6	0,2	0,1	0,1	0,4	0,03	0	sous-charge	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VAREN Communale	LAG	N	1989	330	R	Aveyron	Av	R	S		228	225	25	69	128	12	27%	6,2	4,5	2,21	0,25	3,5	0,9	0,8	1,0	1,0	0,15	100	R.A.S.	2,2	0,0	0,0	0,0	147,0	S
VARENNES	FS	N	1994	180	R	Fossé	Tarn	R	S	606	70	170	14	14	50	14	62%	5,2	6,1	1,36	0,23	0,4	0,0	0,1	0,0	0,9	0,11	50	R.A.S.	0,8	1,2	1,2	0,5	0,9	V
VAZERAC	LAG	N	1989	270	R	R. la Lupte	Lem	N	S	735	132	212	20	68	169	16	50%	6,6	9,3	1,67	0,22	3,6	1,2	1,9	0,2	0,3	0,09	100	R.A.S.	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	S
VERFEIL SUR SEYE	LB	N	1993	300	R	La Seye	Sey	R	M	398	134	205	26	35	77	13	37%	7,9	6,3	1,56	0,29	1,5	0,18	0,38	0,20	0,6	0,08	100	surcharge hydraulique temps de pluie	2,7	0,8	1,0	0,8	0,2	V
VERLAC TESCOU	FS	N	2000	90	R	Fossé	Te	R	S	533	41	98	6	8	59	20	204%	3,3	8,4	1,17	0,15	0,4	0,04	0,05	0,20	0,5	0,03	100	début de colmatage-plantation roseaux	0,48	0,3	0,3	0,5	0,3	V
VILLE-DIEU -DU -TEMPLE (la)	BA +fp	N	2008	2650	A	R. du Larone	Tarn	R	S	3234	1017	2748	345	1282	323	210	66%	88,4	98,7	36	4,04	11,8	1,2	2,4	6,2	6,7	1,29	66,7	surcharge hydraulique (tps de pluie)	27,4	7,7	15,6	12,1	7,9	C
VILLEBRUMIER	fpr+lag	N	2010	990	R	Tarn	Tarn	R	S	1406	470	940	103	262	176	113	95%	49,0	52,6	12,7	1,33	30,1	9,5	16,9	5,4	6,0	0,91	100	surcharge	5,6	0,0	105,5	0,0	0,0	S
VILLEMADE	FPR	N	2015	500	R	R. le Mortarieu	Av	R	S	769	82	164	25	100	115	16	26%	8,1	9,9	1,48	0,21	1,1	0,1	0,1	0,1	2,1	0,10	100	R.A.S.	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S
ZAC de MONTBARTIER	FPR	N	2011	500	E	R. du Vergnet	Tarn		S			1800	92	224	299	27	44%	7,7	16,5	4,39	0,36	2,7	0,3	0,5	0,3	3,8	0,23	100	surcharge hydraulique temps de pluie	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	S

ANNEXE 6

CARTE

DES STATIONS DU DEPARTEMENT

PAR FILIERE DE TRAITEMENT

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Filières des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne en 2025

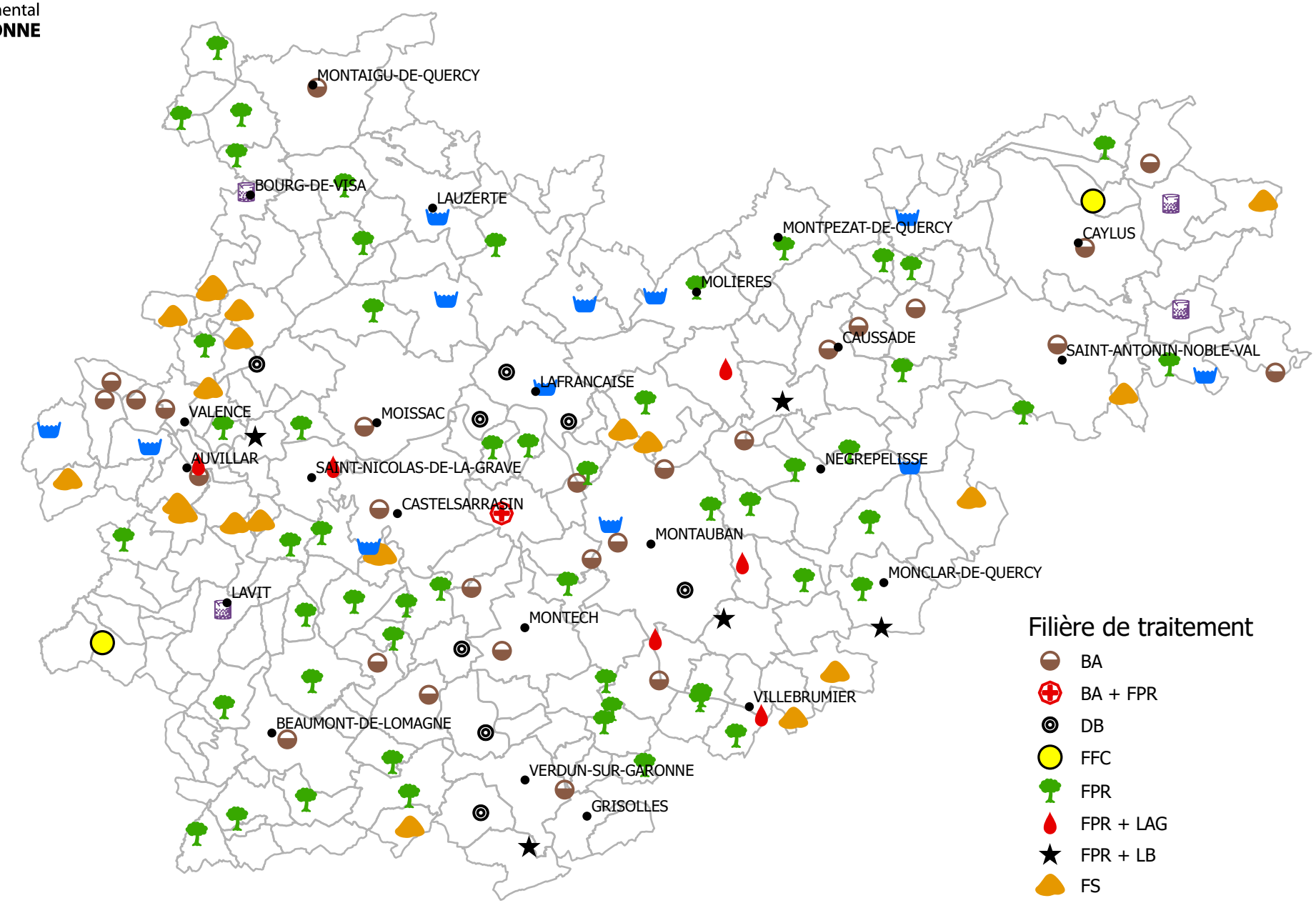

SATESE 82

ANNEXE 7

CARTE

DES TYPES DE MILIEU RECEPTEUR

DES REJETS DE STATION

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Type de milieu récepteur des rejets des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne en 2025

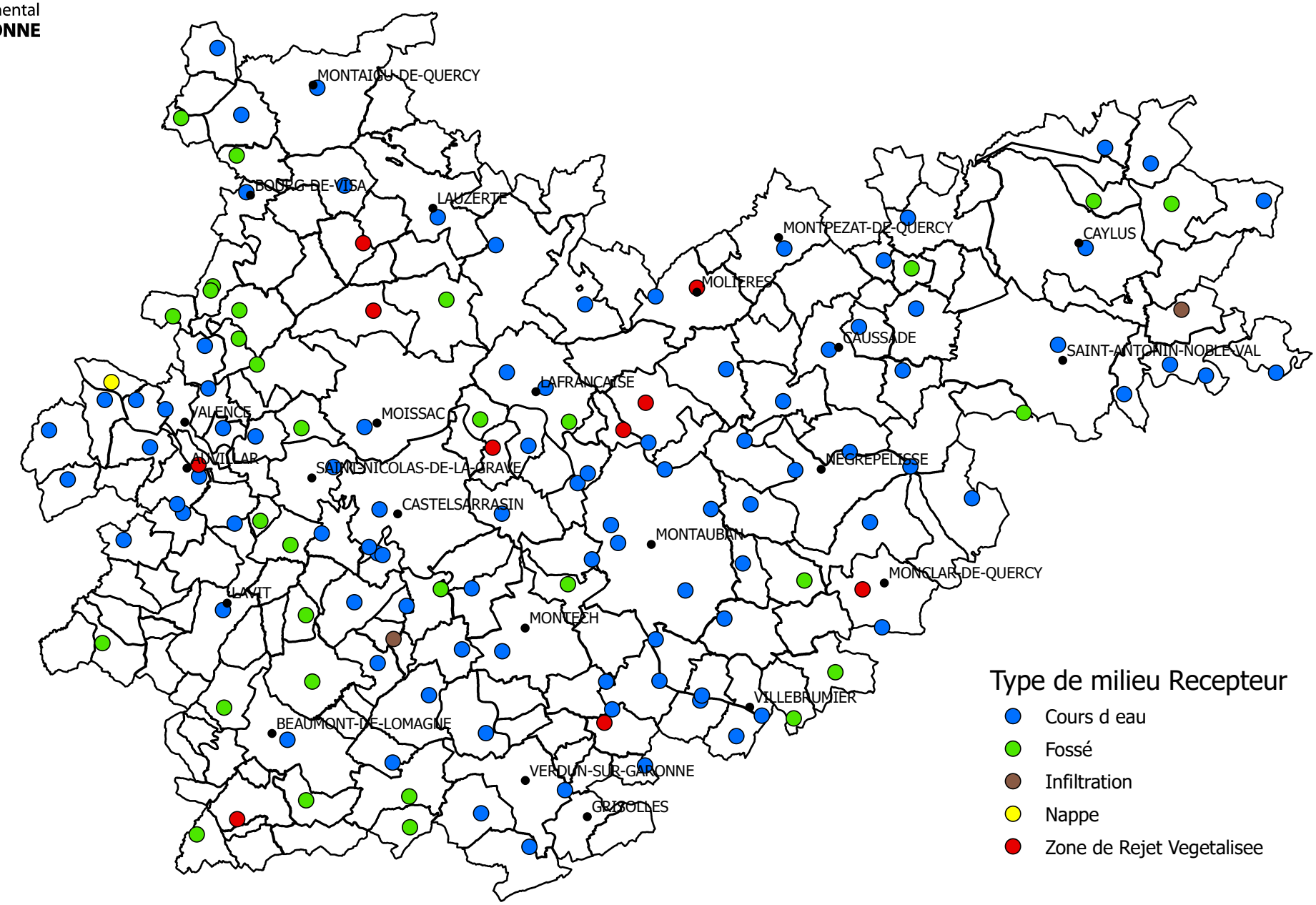

SATESE 82

ANNEXE 8

CARTE

DES TYPES DE COURS D'EAU

MILIEU RECEPTEUR

PAR IMPORTANCE DE LEUR DEBIT

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Type de cours d'eau milieu récepteur des rejets des stations d'épuration du Tarn-et-Garonne en 2025

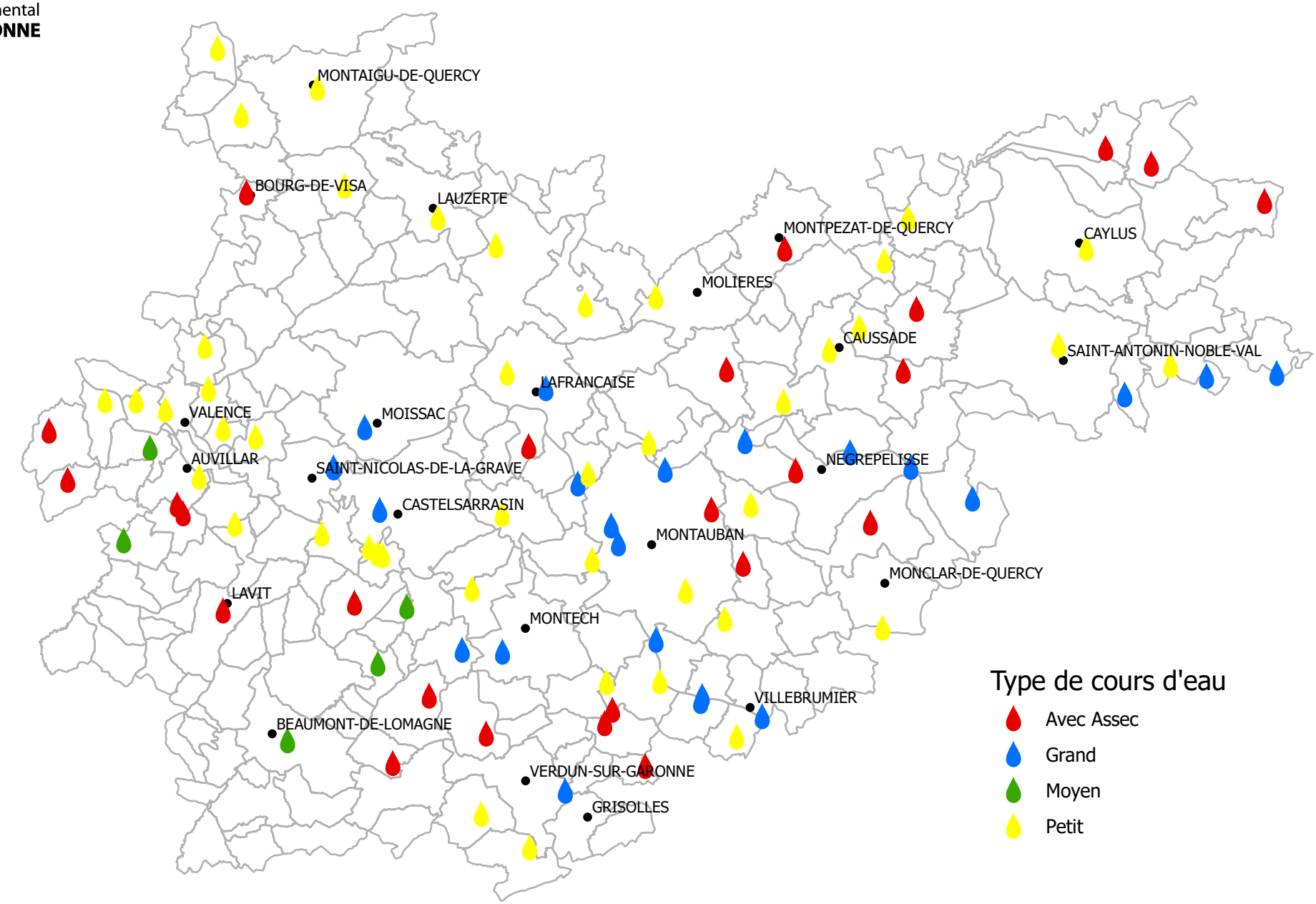

SATESE 82

GLOSSAIRE

CARACTERISTIQUES

- **Filières**

BA	Boue Activée
DB	Disque Biologique
DD	Décanteur Digesteur
FS	Filtre à Sable
Lag	Lagune
LB	Lit Bactérien
FFC	Filtre à fibre de coco
FPR	Filtre Planté de Roseaux
FPR + lag	Filtre Planté de Roseaux 1étage + lagune
FPR + LB	Filtre Planté de Roseaux 1étage + lit bactérien

- **Exploitation**

A	Contrat Affermage
E	Contrat Exploitation
R	Régie

MILIEU

Ar	Arrats
Av	Aveyron
Ay	Ayroux
Bar	Barguelonne
Bay	Baye
Bo	Bonnette
Ca	Camezon
Ga	Garonne
Gi	Gimone
Lèr	Lère
Lem	Lemboulas
Séo	Séoune
Sèr	Sère
Sey	Seye
Tarn	Tarn
Tau	Tauge
Te	Tescou

RESEAU

- **Schéma d'assainissement**

C	en cours
N	rien
P	projet
R	réalisé

- **Réseau**

M	Mixte
S	Séparatif
U	Unitaire

PARAMETRES CHIMIQUES MESURES

DBO_5	Demande Biologique en Oxygène (durée du test 5 jours)
DCO	Demande Chimique en Oxygène
MES	Matières En Suspension
NTK	Azote Kjeldhal
NGL	Azote Global
P	Phosphore

PROBLEMES IDENTIFIES

1	Conception de la station
2	Station vétuste
3	Entretien de la station
4	Entretien poste de relevage
5	Maintenance
6	Exploitation de la station
7	By-pass permanent
8	By-pass ponctuel
9	Sous-charge hydraulique
10	Sous-charge organique
11	Sur-charge hydraulique (temps de pluie)
12	Sur-charge hydraulique (chronique)
13	Sur-charge organique ponctuelle
14	Sur-charge organique chronique
15	Colmatage
16	Infiltration trop rapide
17	Production insuffisante de boues
18	Stockage de boues
19	Evacuation des boues
20	Départ de boues chronique
21	Départ de boues ponctuel
22	Conception de l'autosurveillance

23	Echantillonnage
24	Transport d'échantillons
25	Mesure de débit
26	Analytique
27	Lagune à curer
28	Bouchage réseau
29	Réseau unitaire
30	Berges érodées

BOUES

C	Compostage
D	Décharge
E	Epandage
S	Stockage
Séc.	Séchage solaire
SA	Suivi Agronomique
SA+A	Suivi Agronomique + Autorisation
SA+D	Suivi Agronomique + Déclaration
V	Vidangeur

UNITES DE MESURES

e.h.	équivalent habitant
Kg/J	Kilogramme par jour
M3/J	Mètre cube par jour
T de MS/an	Tonnes de Matières Sèches par an

DEFINITIONS

Equivalent habitant : notion utilisée pour exprimer la charge polluante d'un effluent par comparaison avec celle d'un habitant

Visite d'autosurveillance réglementaire :
- Mesures sur 24 heures à la charge du maître d'ouvrage
- Réalisation de prélèvements entrée et sortie station, et mesure de débit
- Calcul des charges de pollution et rendements de la station
- Commentaires et propositions d'amélioration

Visite courante de l'autosurveillance :
- Vérification du bon fonctionnement du matériel d'autosurveillance (préleveurs et débitmètres)
- Analyses en double avec l'exploitant
- Calcul des charges de pollution et rendements de la station
- Commentaires et propositions d'amélioration

INRAE :
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement